

N° 25

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 35

**POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

*Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY.*

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 34), 2053 (tome XVIII) et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, votre Commission a jugé utile de faire précéder l'analyse des propositions du Gouvernement pour 1967 d'un examen des questions particulières sur lesquelles un certain nombre d'observations avaient été formulées lors de la discussion du budget du Ministère des Postes et Télécommunications de 1966. A beaucoup de points de vue, elle avait souhaité, en effet, que des améliorations soient apportées dans le service des Postes et Télécommunications.

La première partie du présent rapport sera donc consacrée à la suite donnée à ces observations et à des remarques nouvelles exprimées par la Commission.

Nos collègues trouveront ensuite l'examen des propositions gouvernementales pour 1967, qui constitue la deuxième partie de ce rapport.

Enfin votre Rapporteur, dans la troisième partie, relatera les observations de la Commission.

## PREMIERE PARTIE

### LA SUITE DONNEE PAR LE GOUVERNEMENT AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 1966

#### REMARQUES NOUVELLES FAITES PAR LA COMMISSION

##### 1° Création d'emplois nouveaux par tranches.

La Commission, en 1966, avait à nouveau regretté que les créations d'emplois soient, comme les années précédentes, et notamment 1965, encore proposées par tranches et que 40 % d'entre elles, soit 2.500 emplois, soient prévues pour le second semestre seulement.

Elle n'avait pas manqué de faire remarquer le caractère anormal de ce procédé qui, si l'on tient compte de la période de formation, ne permet d'obtenir un service normal que longtemps après l'intervention de la création.

La Commission renouvelle à l'occasion du budget de 1967 les observations des années passées. En effet, les créations sont proposées suivant les mêmes errements qu'en 1966, à savoir : 629 au 1<sup>er</sup> janvier, 2.193 au 1<sup>er</sup> avril, 1.615 au 1<sup>er</sup> juin et 2.063 au 1<sup>er</sup> octobre. Ainsi 3.678 emplois, soit 56 % de l'ensemble des créations, sont prévus pour la période postérieure au 1<sup>er</sup> juin.

La Commission fait à nouveau remarquer que, dans l'intérêt du service, tous les emplois nouveaux devraient être mis à la disposition des Postes et Télécommunications en temps utile. Comme en 1966, elle fait toutes réserves à l'égard d'une telle politique.

Nos collègues trouveront sur le sujet des observations complémentaires dans la partie du rapport relative à l'étude du budget de 1967.

## 2° Le logement des jeunes agents.

L'an dernier, la Commission avait pris acte des efforts faits par l'Administration des Postes et Télécommunications en ce qui concerne le logement des jeunes agents. Elle n'ignore pas, en effet, la situation délicate des jeunes gens et jeunes filles qui, reçus aux concours, sont nommés à Paris ou dans les grands centres urbains, où les problèmes de logement se posent d'une façon particulièrement aiguë.

Les indications recueillies cette année tiennent compte des efforts signalés l'an dernier et donnent une récapitulation concernant 1965 et 1966 et les prévisions pour 1967.

Les places nouvelles dans les foyers-dortoirs se répartissent ainsi qu'il suit :

	PLACES ouvertes en 1965.	PLACES ouvertes en 1966.	PREVISIONS pour 1967.
Paris .....	164	171	200
Province .....	458	180	300

Il faut ajouter que l'Administration des P. T. T. s'oriente également vers la réservation de chambres auprès de certains organismes gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs. Des pourparlers sont en cours pour qu'aux 213 chambres déjà réservées à Paris viennent s'ajouter 100 chambres supplémentaires pour la capitale et 94 pour la province.

La Commission prend acte de ces réalisations.

## 3° La charge des collectivités locales en matière de Postes et Télécommunications.

La Commission a fait remarquer depuis longtemps que les rapports entre l'Administration des P. T. T. et les communes en matière de locaux se traduisent par une charge importante pour les collectivités.

Elle a pris acte qu'en 1964 le maximum de la subvention accordée aux petites communes qui construisent ou aménagent un bureau de poste a été porté de 7.500 à 10.000 F.

De même, elle a remarqué avec intérêt qu'en 1965 le plafond de la participation au loyer des recettes-distribution a été relevé de 180 à 250 F par an.

Toutefois, malgré les observations faites dans le passé, elle déplore qu'aucune nouvelle mesure libérale n'ait été prise en 1966, ni proposée pour 1967.

La Commission, à ce sujet, tient toutefois à souligner les efforts faits par l'administration des P. T. T., mais regrette vivement que ces efforts restent sans suite.

Elle estime en ce domaine :

1° Que le montant de la participation au loyer des recettes-distribution, intéressant 4.000 communes, devrait à nouveau être relevé de 250 à 350 F par an ;

2° Qu'il conviendrait de réduire de dix-huit ans à neuf ans la durée de la fourniture gratuite des locaux et logements du receveur d'un bureau de plein exercice, mesure qui intéresserait 1.000 communes ;

3° Enfin, qu'il serait nécessaire de relever le taux de la subvention accordée en matière de constructions de bureaux, effectuées pendant les cinq premières années de la prestation gratuite, et pour les recettes-distribution (ce taux, réduit à 18 % depuis 1935, devrait être rétabli à 20 %).

D'une façon générale d'ailleurs, la Commission estime qu'il serait équitable que l'Administration supporte un loyer normal pour les locaux de ses services, qu'ils soient bureaux de plein exercice ou recettes-distribution.

#### **4° Accès des agents de bureau à l'emploi d'agent d'exploitation.**

Tenant compte de la similitude des tâches, la Commission estime que le corps des agents de bureau devrait rapidement disparaître, et notamment qu'il y aurait lieu d'abaisser les conditions (âge et indice) actuellement imposées aux intéressés pour postuler aux emplois d'agent d'exploitation.

Les emplois libérés pourraient d'ailleurs servir à la titularisation des auxiliaires après les travaux de sélection opérés parmi ces derniers au mois de juin 1966.

### **5° La titularisation des auxiliaires.**

La Commission a pris acte de la première étape de l'application du décret relatif à la titularisation des auxiliaires conduisant à l'inscription au tableau d'avancement dans la catégorie D de 2.017 auxiliaires.

Elle insiste pour que toutes mesures utiles soient prises pour que la nomination des intéressés intervienne rapidement.

A ce sujet la Commission désirerait être informée des intentions de l'Administration à l'égard des nouveaux inscrits : conditions de nomination, situation indiciariaire, nombre envisagé de promotions, etc.

### **6° Amélioration de la situation des agents d'exploitation.**

Par leur effectif dépassant 68.000 agents, ils sont les plus nombreux de l'Administration des Postes et Télécommunications. Certains d'entre eux n'ont pas été intégrés en qualité de contrôleurs bien qu'en 1948 ils aient été commis, nouvelle formule.

Complétant son point de vue de l'an dernier, la Commission estime que ces agents devraient bénéficier de certaines mesures favorables, notamment :

- le réaménagement de l'échelle de leur traitement ;
- l'accès au grade de contrôleur par une amélioration nette du pourcentage réservé à la liste d'aptitude ;
- l'intégration directe des ex-commis, nouvelle formule dans le cadre de contrôleurs ;
- l'amélioration de l'accès aux recettes de 4<sup>e</sup> classe.

### **7° Créations d'emplois de Sous-Directeurs à l'Administration centrale.**

La Commission remarque que malgré les efforts des années récentes le rythme des deux créations annuelles a été abandonné en 1966. Aucune amélioration n'étant prévue en 1967 elle renouvelle à ce sujet ses observations de l'an dernier et souhaite vivement que le nombre d'emplois de l'espèce atteigne, comme dans bien d'autres administrations, 10 % du nombre des administrateurs.

### **8° Situation des pensionnés des Postes et Télécommunications.**

La Commission prend acte des renseignements qui lui ont été fournis concernant le déroulement satisfaisant de l'application, aux Postes et télécommunications, des dispositions de la loi du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions et notamment suppression échelonnée de l'abattement du sixième.

Elle note avec intérêt également les mesures prises en faveur de certains pensionnés des Postes et Télécommunications dont l'assimilation à leurs homologues en activité demeurerait en suspens depuis plusieurs années.

La Commission, néanmoins, n'ignore pas qu'il existe encore un certain contentieux entre le Département des Finances et celui des P. T. T. au sujet d'autres assimilations non encore réglées et que d'autres propositions d'assimilations sont encore attendues (Receveurs de 2° classe ex-3° classe, Receveurs de 3° classe ex-4° classe, anciens Contrôleurs principaux, etc.).

Elle insiste à nouveau pour que la péréquation des pensions concédées n'ait jamais pour effet de placer le retraité dans une situation inférieure à celle qu'il occupait en activité par rapport aux emplois qui lui étaient assimilés ; somme toute, qu'il y ait lieu d'appliquer une véritable péréquation.

### **9° Revalorisation de l'indemnité de gérance et responsabilité des Receveurs et Chefs de centre.**

La Commission prend acte de ce que le projet de budget fait état d'une majoration de l'indemnité de gérance et de responsabilité dont la masse globale serait augmentée sensiblement.

Tout en reconnaissant l'effort accompli en ce domaine, la Commission fait remarquer que l'augmentation ne dépassera guère 20 à 25 % du taux actuel et qu'il serait équitable, en raison notamment de l'accroissement de responsabilité des comptables, que l'indemnité soit relevée de 50 % et, comme avant 1948, incluse pour moitié dans le traitement servant de base pour le calcul de la retraite.

### 10° Relèvement de l'indemnité pour travail de nuit.

La Commission, depuis de nombreuses années, signale l'insuffisance du taux de l'indemnité pour travail de nuit.

Relevé de 0,55 à 0,80 il y a deux ans, ce supplément horaire ne permet pas encore aux agents, qui effectuent leur vacation pendant la nuit, de faire face, avec facilité, aux sujétions des travaux auxquels ils sont astreints, notamment de supporter les frais de nourriture supplémentaire indispensable.

La Commission estime que l'indemnité devrait être triplée.

### 11° Revalorisation de la prime de résultat d'exploitation.

Cette année le montant de la prime est proposé pour 500 F contre 475 en 1966, 440 en 1965 et 400 en 1964.

La Commission, l'an dernier, avait fait remarquer que la progression annuelle de 40 F, régulièrement constatée depuis 1960 était minorée de 5 F. Elle avait souhaité le rétablissement de la progression habituelle et l'adoption pour 1966 du taux de 500 F.

Or, c'est seulement pour 1967 que le montant de 500 F est proposé, marquant ainsi, par rapport à celui de 1966, une progression limitée à 25 F.

La Commission renouvelle donc ses observations de l'an dernier et s'étonne de la diminution progressive de l'accroissement annuel de la prime. Elle souligne que le pourcentage d'augmentation de 20 % en 1960 n'était plus que de 10 % en 1965, 7,9 % en 1966 et n'atteindra que 5,2 % en 1967 ainsi qu'en témoignent d'ailleurs les indications du tableau ci-après :

ANNEES	MONTANT précédent.	MAJORATIONS	POURCENTAGE
1960 .....	200	40	20
1961 .....	240	40	16,6
1962 .....	280	40	14,2
1963 .....	320	40	12,5
1964 .....	360	40	11
1965 .....	400	40	10
1966 .....	440	35	7,9
1967 .....	475	25	5,2

Elle demande qu'une suite favorable soit donnée aux propositions de l'Administration des P. T. T. prévoyant, par étape, l'alignement de la prime sur la rémunération minimale du préposé.

#### **12° Introduction de la Caisse nationale d'épargne en Guyane.**

La Commission prend acte de l'introduction de la Caisse nationale d'épargne en Guyane depuis la fin de l'année 1965.

#### **13° Introduction du service des chèques postaux aux Antilles.**

La Commission, l'an dernier, avait exprimé son étonnement du fait que le service des chèques postaux, déjà introduit en Polynésie, n'ait pu être introduit aux Antilles pour la tenue des comptes ouverts au nom des ressortissants des trois départements d'outre-mer, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

En raison du passage sous tutelle du Ministère des Postes et Télécommunications de l'office des P. T. T. de Polynésie, comprenant notamment un centre de chèques postaux, la Commission estime que l'implantation d'un centre aux Antilles pourrait désormais être envisagée avec les meilleures chances et demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

#### **14° Extension aux retraités des Postes et Télécommunications, par assimilation, des mesures de reclassement prises en faveur des agents en activité.**

Postérieurement au vote du budget de l'année 1966 la Commission a noté l'heureuse issue donnée aux questions en attente de résolution concernant les anciens chefs de section principaux et chefs de section, receveurs de première et deuxième classe des Postes et Télécommunications.

Elle n'ignore pas toutefois qu'un certain contentieux existe encore qui intéresse certaines catégories de retraités n'ayant pas bénéficié des mesures d'assimilation qu'appelle l'application d'une véritable péréquation.

La Commission estime que tout devrait être mis en œuvre pour qu'il soit mis fin à ce contentieux.

**15° Prise en compte progressive de l'indemnité de résidence  
pour la détermination  
du montant de la retraite des fonctionnaires.**

Ce problème qui a fait l'objet d'un débat au Sénat, sous forme d'une question orale, intéresse au plus haut point la Commission qui pense que l'intégration de l'indemnité de résidence des fonctionnaires atteignant jusqu'à 20 % du traitement brut, devrait être réalisée progressivement.

Elle estime à ce sujet que la première mesure de cette réforme pourrait consister à intégrer l'indemnité servie dans la zone de salaire comportant le plus fort abattement.

Elle demande au Gouvernement de bien vouloir l'éclairer à ce sujet.

**16° Indemnités pour déplacement et mission.**

La Commission prend acte de la parution du décret concernant les indemnités de mission et de déplacement pour lesquelles un crédit de 20 millions a été accordé par le Parlement par la loi de finances de 1965.

Toutefois elle souligne le délai trop important qui s'est écoulé entre le vote du crédit et la publication du décret d'application.

**17° Amélioration des conditions d'avancement  
des Inspecteurs centraux du service ambulant.**

La Commission n'ignore pas que le grade de fin de carrière des Inspecteurs centraux est celui de chef de division ouvert aux intéressés par la voie du tableau annuel d'avancement.

Elle n'ignore pas non plus que le nombre des postes offerts est pour certains secteurs, notamment le service ambulant, extrêmement réduit, de l'ordre de deux ou trois.

Aussi, les Inspecteurs centraux du service ambulant, qui atteignent la limite d'âge à soixante ans, ne sont pas en mesure

d'escompter avec chance, même dans les toutes dernières années de leur carrière, l'avancement de grade espéré.

La Commission souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### **18° Effectifs et conditions de travail des opératrices du service téléphonique.**

La Commission a été informée à nouveau de l'importance persistante du trafic téléphonique manuel et de la situation inquiétante des effectifs d'exploitation qui ne permettent pas de faire face dans des conditions satisfaisantes à la charge qu'il représente.

Elle a remarqué que le projet de budget ne comporte pas de contingent important de créations d'emplois d'exécution en ce qui concerne l'exploitation.

Ainsi le trafic, en hausse de 8 à 10 %, est écoulé avec des effectifs presque constants.

Cet état de choses, qui ne va pas sans aggravation des conditions de travail des opératrices, est susceptible d'amener la détérioration progressive du service préjudiciable aux usagers.

La Commission désirerait que ce problème soit résolu par le renforcement sensible des moyens mis à la disposition du service des Télécommunications.

### **19° Fusion des catégories : préposés et préposés spécialisés ; agents techniques et agents techniques spécialisés.**

La Commission n'ignore pas que les catégories des préposés et préposés spécialisés, agents techniques et agents techniques spécialisés, scindées en deux, sont composées d'agents qui, en fait, n'ont pas des attributions entièrement différentes.

Elle n'ignore pas non plus que le principe de la réunification des emplois est admis depuis 1962 et s'étonne qu'aucune mesure pratique n'ait été prise depuis cette date.

Elle souhaite que des précisions lui soient données sur ce sujet.

### **20° Mesures indemnitaires.**

La Commission qui par ailleurs a fait des remarques au sujet de la prime de résultat d'exploitation, de l'indemnité de gérance et de responsabilité et de l'indemnité pour travail de nuit s'étonne

qu'aucune amélioration convenable ne soit encore envisagée en ce qui concerne la prime de risque et son extension au personnel auxiliaire.

Elle souhaite connaître en ce domaine les intentions du Gouvernement.

### **21° Avancement des contrôleurs.**

A la suite de la création du grade de contrôleur divisionnaire, le nombre d'emplois de l'espèce dont ont pu bénéficier les contrôleurs et contrôleurs des I. E. M. s'est avéré extrêmement réduit.

Or l'effectif des intéressés atteint 35.000 et les chances d'avancement ne pourraient devenir intéressantes que par l'augmentation du nombre des emplois de contrôleurs divisionnaires.

La Commission souhaiterait que l'amélioration sensible des conditions d'avancement des intéressés intervienne dans des délais raisonnables.

### **22° Revalorisation et extension à d'autres catégories de techniciens de la prime de technicité.**

A l'occasion de budgets antérieurs la revalorisation de l'indemnité de technicité et son extension à d'autres catégories, notamment : agents des installations, dessinateurs, maître ouvrier d'état, ouvrier d'état contrôleur du service automobile, avaient fait l'objet de propositions budgétaires.

La Commission désirerait être renseignée sur les raisons de l'absence pour 1967 de propositions identiques.

### **23° Amélioration de la situation des sténodactylographes.**

La Commission estime que le classement des sténodactylographes dans l'échelle indiciaire ES 2 est insuffisant et qu'il ne permet aucune comparaison avec les salaires servis dans l'industrie privée, notamment aux débutantes.

Les intéressées estiment qu'en plus du concours auquel elles sont astreintes elles apportent la connaissance d'un métier dès leur entrée en fonction.

Il semble donc qu'il serait équitable d'envisager de faire bénéficier les sténodactylographes de l'échelle ES 4.

La Commission désirerait que des propositions en ce sens soient envisagées par le Gouvernement.

## DEUXIEME PARTIE

### LE PROJET DE BUDGET POUR 1967

Le budget des Postes et Télécommunications a été créé par la loi de finances du 30 juin 1923 et il se présente, en dehors du Budget général de l'Etat, sous la forme d'un budget annexe.

Par cette présentation le législateur a voulu individualiser la gestion de ce service pour aboutir à une vue claire et sincère des résultats de l'entreprise, assurer la création d'un équipement et d'un outillage et décider les meilleurs moyens de financement.

Ainsi les dépenses des Postes et Télécommunications, financées en grande partie par les recettes, l'ont été également au moyen d'emprunts placés dans le public et souscrits également auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette possibilité d'emprunts a favorisé l'établissement des programmes à longue échéance, notamment pour la réalisation des travaux d'investissement rendus nécessaires par l'évolution des techniques qui ne font que traduire le développement considérable des besoins de l'économie et de la population.

Ainsi le Budget annexe est apparu pendant près d'un demi-siècle, sans doute comme un état de recettes et de dépenses, mais surtout comme un programme d'investissement.

Le présent projet, deuxième de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, aurait dû permettre d'envisager une amélioration sensible en matière de téléphone notamment, si l'on en juge par la place honorable des travaux des P. T. T. dans les prévisions du Plan relatives aux investissements publics.

Or il apparaît que les conditions les meilleures ne sont toujours pas réalisées et que 1967 ne sera pas encore l'année où les services des Postes et Télécommunications auront la possibilité de se mettre à l'échelle de leur époque.

La Commission, encore une fois, croit devoir attirer l'attention sur cette situation et demande instamment au Gouvernement d'en tirer les enseignements et de prendre à cet égard les décisions qui s'imposent.

\*  
\* \*

Comme le savent déjà nos collègues, *la première section* du budget annexe des Postes et Télécommunications comporte les recettes et les dépenses de l'exploitation proprement dite.

*La deuxième section* est composée des recettes et des dépenses en capital.

La première section peut ainsi être considérée comme le compte d'exploitation, la deuxième étant un tableau de l'évolution patrimoniale de l'entreprise.

Le tableau qui suit permet de faire d'utiles comparaisons entre 1966 et 1967 :

	1966	1967	VARIATIONS
<b>Première section :</b>			
Recettes .....	8.804.000.000	9.932.000.000	+ 12,8 %
Dépenses .....	7.698.000.000	8.477.000.000	+ 10,1 %
Solde .....	+ 1.106.000.000	+ 1.455.000.000	
<b>Deuxième section :</b>			
Recettes .....	528.000.000	358.000.000	— 32,5 %
Dépenses .....	1.634.000.000	1.813.000.000	+ 11 %
Solde .....	— 1.106.000.000	— 1.455.000.000	

Ces comparaisons amènent à constater que les pourcentages d'accroissement des recettes et des dépenses de 1967, par rapport à 1966, sont très supérieurs à ceux qui résultaient de la comparaison entre 1966 et 1965.

Au lieu de 7,5 % pour les recettes et 8 % pour les dépenses, les pourcentages, cette année, sont sensiblement plus élevés : 12,8 % et 10,1 %.

Au surplus, il faut noter le peu de variation en ce qui concerne le montant des dépenses en capital et la très nette différence des recettes en capital qui marquent, par rapport à 1966, un recul de plus de 32 %.

Les explications suivantes sont à donner :

— l'augmentation des recettes de fonctionnement provient essentiellement de la majoration des tarifs intervenue au 1<sup>er</sup> août 1966 et qui, en plus de certains tarifs postaux et des services financiers, a porté, pour la partie la plus importante, sur le relèvement à 30 centimes du montant de la taxe téléphonique de base ;

— la majoration des dépenses de 1<sup>re</sup> section est le reflet, entre autres, de l'accroissement des effectifs, de l'augmentation des traitements, et du relèvement de 2,8 % à 3 % du montant de l'intérêt servi aux déposants de la Caisse nationale d'épargne, etc. ;

— l'augmentation des dépenses en capital, donc des crédits de paiement, provient de l'effort un peu plus sensible consenti par le Gouvernement en faveur de l'équipement des P. T. T. notamment en ce qui concerne les Télécommunications ;

— enfin la très sensible différence entre les recettes en capital de 1967 par rapport à celles de 1966 résulte de la volonté du Gouvernement de parvenir à un autofinancement presque intégral des dépenses d'équipement. En effet les ressources de 1967 qui doivent provenir d'emprunts sont limitées à 358 millions c'est-à-dire à moins de 20 % du montant de ces dépenses.

Nos collègues, au surplus, en lisant le « bleu » les années passées avaient pu remarquer que les deux rubriques « Travaux faits par l'Administration pour elle-même » et « Amortissements des matériels et installations » comportaient, en recettes et en dépenses, des inscriptions « Pour mémoire ».

Le présent projet respectant les prescriptions du Plan comptable national et les dispositions adoptées par la Commission « Postes et Télécommunications » du Plan pour l'établissement des comptes d'exploitation prévisionnels pour 1967 comporte deux écritures de régularisation :

— l'une comprise dans les recettes de la 1<sup>re</sup> section et les dépenses de la 2<sup>e</sup> section d'un montant de 649 millions de francs relative aux « Travaux fait par l'Administration pour elle-même » ;

— l'autre faisant partie des dépenses de la 1<sup>re</sup> section et des recettes de la 2<sup>e</sup> section d'un montant de 700 millions et relative à l'amortissement des matériels et installations.

Ces deux montants ne sont pas compris dans les écritures du tableau précédent, lequel ne permet pas d'avoir une vue complète de la situation et en particulier ne fait pas ressortir le montant net de l'excédent d'exploitation du service.

Ce tableau doit donc être complété par le suivant en ce qui concerne la première section.

RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
Recettes proprement dites...	9.932.000.000	Dépenses proprement dites.....	8.477.000.000	+ 1.455.000.000
Travaux faits par l'administration elle-même .....	649.000.000	Amortissements et provisions...	700.000.000	— 51.000.000
Totaux .....	10.581.000.000		9.177.000.000	+ 1.404.000.000

L'excédent d'exploitation de 1967 s'élève ainsi à *1.404 millions*. C'est ce montant que nos collègues trouveront cité très souvent dans le « bleu ».

En tenant compte de ces éléments de recettes et de dépenses, les pourcentages d'augmentation de 1967 par rapport à 1966 seraient évidemment bien supérieurs et se situeraient aux environs de 21 % pour les recettes et à plus de 19 % pour les dépenses.

Les prévisions pour 1967 sont donc bien différentes de celles qui étaient faites pour 1966 mais nos collègues voudront bien reconnaître que cet aspect favorable n'est que le résultat de l'augmentation de tarifs intervenue au mois d'août 1966.

## PREMIÈRE SECTION

### Le budget de fonctionnement.

Ainsi, compte tenu des précisions qui précèdent, les taux d'accroissement respectifs des recettes et des dépenses — à l'exclusion de la prise en considération des deux écritures de régularisation — s'élèvent à 12,8 % et 10,1 %.

Il faut remarquer que le pourcentage d'augmentation des dépenses, inférieur à celui des recettes, est influencé par l'intervention, après le 1<sup>er</sup> juin 1967, de près de 57 % des créations d'emplois : très exactement 3.678 sur 6.500.

Un meilleur équilibre conduirait évidemment à un léger accroissement des dépenses mais aurait pour avantage de mieux correspondre aux besoins de l'exploitation des P. T. T. en général qui fait l'objet de la part des usagers de bien des doléances, ainsi d'ailleurs que nos collègues en ont eu l'écho au cours des vacances de l'été dernier.

La Commission attire l'attention du Gouvernement sur ce sujet.

\*  
\* \*

## I. — LES RECETTES

*Les ressources de la première section du Budget annexe sont essentiellement composées des produits de la Poste, des Télécommunications et des Services financiers.*

Elles se subdivisent en deux parties :

a) *Les recettes d'exploitation proprement dites :*

— les recettes relatives aux encaissements des droits et taxes des trois grands services ;

— les produits et recettes accessoires relatifs surtout aux remboursements des frais de transport des correspondances en franchise et de services rendus à d'autres administrations.

b) *Les autres recettes* dont les provenances sont les intérêts de sommes en dépôts, le montant des travaux faits par l'Administration pour elle-même et des recettes diverses.

Remarquons que sur 10.581 millions de recettes de 1<sup>re</sup> section, 8.210 proviennent de l'encaissement des droits et taxes et des remboursements et 2.370 des autres recettes.

Il faut noter au surplus qu'avec un produit de 8.210 millions les recettes d'exploitation représentent près de 78 % de l'ensemble des recettes de la 1<sup>re</sup> section. (Ce pourcentage était de 82 % en 1966 mais, en 1967, il faut tenir compte de l'inscription de 649 millions au titre des « Travaux faits par l'Administration pour elle-même » qui viennent augmenter très sensiblement le montant des autres recettes et de ce fait entraînent la réduction du pourcentage des recettes d'exploitation).

Sans ces 649 millions, les recettes d'exploitation proprement dites représenteraient 83 % de l'ensemble.

### *Les recettes postales.*

Comme le savent nos collègues, elles comprennent les recettes d'exploitation proprement dites d'un montant de 2.670 millions. Ces évaluations sont faites à partir du trafic de 1966, estimé en augmentation de 6,25 % par rapport à 1965, et de celui de 1967 qui devrait être supérieur de 6 % à celui de 1966.

Elles tiennent compte également des relèvements de tarifs du 1<sup>er</sup> août 1966 en ce qui concerne les imprimés et échantillons et le droit de recommandation, qui, nos collègues le savent, a été doublé.

Les recettes postales ci-dessus, que le relèvement des tarifs d'août 1966 a permis de majorer de 120 millions environ, sont complétées par les remboursements à forfait pour le transport des correspondances en franchise des autres départements ministériels, soit :

— Finances, charges communes : + 2,7 % de supplément de trafic ;

— Avis et avertissements des administrations financières : + 5,4 % ;

— Correspondance militaire : comme en 1966 ;

— Plis de l'O. R. T. F. : + 15 % ;

— Sécurité sociale : 430 millions de plis comme en 1966 ;

— Agriculture : + 13 % par rapport à 1965.

Au total, les remboursements en matière postale dépassent 314 millions. *Les recettes postales sont donc de l'ordre de 2.984 millions.*

\*  
\* \*

### *Recettes des Télécommunications.*

Le produit des taxes atteint un montant de 4.652 millions, correspondant à un trafic en hausse de 7,9 % par rapport à 1966.

Le détail de l'évolution du trafic est donné dans le tableau ci-après :

Abonnements :

— Téléphone .....	+ 7,2 %
— Téléx .....	+ 25 %
Communications téléphoniques .....	+ 9,8 %
Communications téléx .....	+ 27,6 %

Il faut ajouter à ces produits ceux qui proviennent des remboursements de prestations de télécommunications, 80 millions environ, soit :

— remboursement par le budget de l'Etat, notamment à titre de participation aux frais de fonctionnement du C. N. E. T., s'élevant à 31 millions ;

— recettes provenant de l'O. R. T. F. : 1 million ;

— remboursement de travaux, fournitures et prestations diverses, soit 49 millions.

Au total 80,5 millions qui, s'ajoutant aux recettes de l'exploitation proprement dite, conduisent à 4.732 millions de produits.

\*  
\* \*

### *Recettes des Services financiers.*

Le total des recettes pour les Services financiers, qui n'ont pas été affectés par le relèvement des tarifs du 1<sup>er</sup> août 1966, atteint 352 millions, correspondant à une évolution du trafic qui, approximativement, peut se situer ainsi qu'il suit pour le service intérieur :

Chèques postaux, mandats :

— versements .....	+ 2 %
— paiements .....	+ 2,1 %
— autres mandats .....	— 1 %
— titres de la sécurité sociale .....	+ 10,7 %
— envoi contre remboursement .....	+ 3 %

Il faut signaler l'augmentation du montant moyen des mandats, savoir :

1.459 pour 1966 ;  
et 1.432 pour 1967.

A ces recettes, il convient d'ajouter les remboursements des services rendus à d'autres départements ministériels, soit :

Finances .....	139,3 millions.
Caisse des Dépôts .....	4,21 millions.
Armées .....	0,012 million.
Caisse d'épargne de Fort-de-France .....	0,093 million.

Au total, 141,6 millions qui, s'ajoutant aux 352 millions signalés, donnent un ensemble de recettes d'exploitation pour les services financiers s'élevant à 493 millions environ, en augmentation de 13 millions sur 1966.

\*  
\* \*

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'ÉQUILIBRE  
DES SERVICES FINANCIERS

Nos collègues se souviennent que l'incorporation, en 1965, dans les écritures du budget annexe des Postes et Télécommunications, des recettes et des dépenses de l'ancien budget de la Caisse nationale d'épargne avait permis d'espérer que l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne permettrait de combler le déficit bien connu du service des chèques postaux.

Il est certain que l'utilisation, par les services financiers, de l'excédent en question, a permis d'atténuer en grande partie le déficit structurel de l'exploitation.

Cette réforme a, au surplus, simplifié les choses puisque auparavant cet excédent était versé au budget général, lequel attribuait chaque année une subvention au budget des P. T. T. pour compenser le déficit des chèques postaux.

Or, depuis que le budget des P. T. T. utilise directement l'excédent de la Caisse nationale d'épargne, le budget général a cessé d'attribuer ces subventions.

Ainsi s'il y a eu simplification, il n'y a pas eu augmentation des moyens.

Comme en 1966, l'exploitation des services financiers est à nouveau en déficit pour 1967.

En effet, la situation pour 1967 se présente ainsi qu'il suit :

— excédent de la Caisse nationale d'épargne..	387 millions ;
— déficit d'exploitation du service des chèques postaux .....	426 millions ;
— déficit des autres services financiers (mandats, recouvrement, envois contre remboursement, services divers).....	115 millions ;
En plus pour le déficit....	154 millions.

Un des moyens préconisés l'an dernier par la Commission, soit l'augmentation du taux d'intérêt servi par la Caisse nationale d'épargne à ses déposants, générateur de dépôts nouveaux, a été réalisé avec le relèvement de 2,80 à 3 % de ce taux, amenant l'égalisation avec les caisses d'épargne ordinaires. Au surplus, l'institution des livrets d'épargne supplémentaires a amené un relèvement, limité certes, mais sensible du montant des dépôts.

Par ailleurs, il faut bien convenir que les recettes en matière de mandats sont limitées puisqu'elles sont proportionnelles au montant des titres émis, qui sont de faible montant du fait que, pour la plupart, ils répondent à des besoins familiaux et sociaux.

Il reste donc désormais que la recherche de l'équilibre des Services financiers ne peut être recherchée, *avec efficacité*, que dans la réduction du déficit du service des chèques postaux.

*Diminution du déficit du service des chèques postaux.*

Bien que les P. T. T. soient un service public, il ne faut pas perdre de vue que cette administration est aussi un service industriel et commercial qui doit rechercher les moyens les plus appropriés pour porter remède aux secteurs de son activité qui s'avèrent déficitaires.

Or, le service des chèques postaux met à la disposition du Trésor les fonds libres des titulaires de compte, soit :

16,4	milliards	en 1963.
18,4	—	en 1964.
20	—	en 1965.
22,2	—	en 1966.

Il est prévu que ces sommes s'élèveront à 24,3 *milliards* pour 1967 sur lesquelles les P. T. T. recevront 1,5 % d'intérêt, soit environ 365 millions.

La Commission estime à nouveau que le bénéficiaire des fonds, c'est-à-dire le Trésor, devrait rémunérer l'exploitant c'est-à-dire les P. T. T. à un taux au moins équivalent à celui qui est en vigueur dans les pays étrangers, *soit 3 %*.

Cette mesure, préconisée d'ailleurs par la Cour des Comptes en 1965, aurait pour avantage de procurer une recette importante et sûre au budget des Postes et Télécommunications.

Mais la Commission pense que, d'une façon plus générale, le budget de l'Etat devrait prendre en charge les frais d'exploitation d'un service dont le déficit, comme celui de bien d'autres d'ailleurs, trouve sa justification dans des impératifs d'intérêt national.

Aussi elle propose au Sénat d'adopter à nouveau un amendement aux termes duquel le déficit du service des chèques postaux sera couvert par une subvention fixée annuellement par la loi de finances.

Elle souhaite que cet amendement, qui l'an dernier après le vote du Sénat a été admis favorablement par la Commission mixte, soit enfin proposé par le Gouvernement au vote de l'Assemblée Nationale.

\*  
\* \*

#### *Les autres recettes.*

Elles proviennent d'intérêts divers, du placement des fonds de la Caisse nationale d'épargne, des intérêts de la dotation de cette institution, de la perception des droits pour avances sur pension, du montant des travaux faits par l'administration pour elle-même et de produits divers.

Les intérêts divers comprennent :

— les intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor et qui sont constituées par les fonds libres existant sur les comptes de chèques postaux, soit 365 millions ;

— les intérêts des fonds disponibles propres aux Postes et Télécommunications et placés au Trésor, soit 0,23 million ;

— les intérêts d'emprunts remboursés par l'O. R. T. F., 0,01 million,

au total 365 millions en chiffres ronds.

Le produit du placement des fonds en dépôt à la Caisse nationale d'épargne :

— à long terme.....	1.190	millions ;
— à court terme.....	70	millions ;
— par les fonds en cours d'année.....	10	millions ;
— en compte courant.....	1	million ;
— épargne crédit d'épargne logement....	7,75	millions,

en tout 1.279 millions.

— les produits financiers de la dotation de la Caisse nationale d'épargne, soit 0,91 million ;

— les droits perçus pour avances sur pension, soit 1,7 million ;

— les « Travaux faits par l'Administration pour elle-même dont le montant pris en compte par la Commission « Postes et Télécommunications » du Plan pour l'établissement des comptes d'exploitation prévisionnels pour 1967 s'élève à 649 millions.

Ce montant fait l'objet de l'écriture de régularisation à laquelle il a été fait allusion au début de l'examen du présent projet de budget.

— des dons et legs pour un montant insignifiant, 1 million au titre de la vente d'objets mobiliers et des rebuts ; 28 millions au titre de produits accessoires et 46 millions de recettes budgétaires étrangères à la gestion courante.

En résumé, la situation prévisionnelle des recettes pour 1967 s'établit ainsi, qu'il suit :

— recettes d'exploitation.....	8.210,3 millions ;
— autres recettes .....	2.371 millions,

soit 78 % pour les recettes d'exploitation, et 22 % pour les autres recettes.

\*  
\* \* \*

## II. — LES DEPENSES

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 1966 est de 1.777 millions dont 1.340 en « mesures nouvelles » et 437 en « mesures acquises ». Le montant des charges comprend ainsi, comme chaque année, l'excédent des recettes sur les dépenses — dont nos collègues savent déjà qu'il s'élève à 1.404 millions — et 700 millions au titre de l'« Amortissement du matériel et des installations ».

### *Mesures acquises.*

Il faut noter des augmentations de crédit de :

— 165 millions pour « Dette publique » ;

— 101 millions pour le « Personnel » ;

— 153 millions au titre des « Charges sociales » ;

— 16 millions en ce qui concerne le « Matériel et fonctionnement des services » ;

— 733.000 F en « Dépenses diverses ».

*Mesures nouvelles.*

Les crédits en « mesures nouvelles » s'élèvent on le sait, à 1.340 millions et se décomposent ainsi qu'il suit :

— Personnel .....	208 millions.
— Charges sociales.....	21 millions.
— Matériel et fonctionnement.....	111 millions.
— Dépenses diverses.....	999 millions.

Comme l'an dernier, il est intéressant de noter l'importance des crédits en « Services votés » qui atteignent 9.241 millions, contre 8.452 en 1966, alors que les « Mesures nouvelles » n'atteignent que 1.341 millions, en notable augmentation, il faut le reconnaître, sur le montant de 1966 s'élevant à 351 millions.

A noter que l'importance des « Dépenses diverses » — 999 millions — provient de la prise en compte à ce titre de l'excédent d'exploitation et du crédit de 700 millions au titre de l'amortissement.

A. — DETTE PUBLIQUE

Cette année encore la dépense ne comporte pas de crédits au titre des mesures nouvelles et s'élève en « Services votés » à 977 millions, soit un accroissement de 165 millions par rapport à 1966 au titre des mesures acquises.

Ainsi que le savent nos collègues, les dépenses de « Dette publique » sont relatives à des frais financiers, mais leur importance provient du montant des intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne qui, de 644 millions en 1966, est prévu pour 789 millions en 1967. L'augmentation résulte du relèvement de 2,80 à 3 % du taux de l'intérêt.

Le montant de cet intérêt en 1967 dépassera donc 80 % des dépenses de cette rubrique.

B. — DÉPENSES DE PERSONNEL

*Création et transformation d'emplois.*

Les mesures nouvelles nécessiteront un crédit de 208 millions qui, s'ajoutant aux 4.249 millions de services votés, formeront 4.457 millions de dépenses de personnel.

Nos collègues qui voudront bien consulter le « bleu » trouveront le détail des créations d'emplois intéressant les grands services de l'Administration des P. T. T.

Le présent projet comporte la création de 6.500 emplois, ce qui n'apporte aucune amélioration notable par rapport à la situation de 1966 qui comportait également 6.500 créations.

Il faut remarquer que l'accroissement annuel s'amenuise de plus en plus : 8.000 créations en 1964, 7.500 en 1965, 6.500 en 1966 et 6.500 également pour 1967.

Il y a donc beaucoup de chance pour que les 50.000 créations estimées nécessaires par la Commissions spécialisée du Plan pour les cinq années de 1966 à 1970 ne soient jamais réalisées.

Les créations sont encore une fois réparties en tranches, dont :

- 629 au 1<sup>er</sup> janvier.
- 2.193 au 1<sup>er</sup> avril.
- 1.615 au 1<sup>er</sup> juin.
- 2.063 au 1<sup>er</sup> octobre.

La Commission note avec intérêt l'abandon des créations au 31 décembre qui n'apportaient aucune aide pour l'année considérée. Par contre, elle regrette à nouveau que 3.678 emplois, soit 57 % environ des créations, soient prévus pour la période postérieure au 1<sup>er</sup> juin.

Par rapport aux 298.500 unités à temps complet qui existeront au 31 décembre 1966, l'augmentation atteindra 2,17 %, et plus spécialement 1,4 %, pour le seul service des Télécommunications.

Nos collègues pourront ainsi faire les comparaisons utiles avec le pourcentage d'augmentation du trafic qui, de 6 % à la Poste, doit être de 8 % environ aux Télécommunications et de 10 % pour les chèques postaux.

La Commission a déjà fait des réserves sur ce sujet l'année dernière, elle les renouvelle, et attire l'attention du Gouvernement sur l'aggravation des conditions de travail imposées aux agents, particulièrement sensibles pendant la récente période des vacances pendant laquelle la dégradation du service a été particulièrement ressentie par l'ensemble du pays.

Il faut signaler en matière de personnel de trop rares mesures de transformation d'emplois, le plus souvent d'ailleurs gagées intégralement.

De même, aucune mesure n'est prévue au sujet de la réforme des ouvriers d'Etat, ni en ce qui concerne les fusions si justifiées des grades d'agent technique et agent technique spécialisé, de préposé et préposé spécialisé.

A noter de même que rien n'est encore envisagé en faveur des agents d'exploitation privés de débouchés raisonnables.

*Somme toute le budget des Postes et Télécommunications de 1967 est caractérisé par sa grande rigueur : plus le travail augmente et plus les mesures de personnel attendues depuis longtemps tardent à voir le jour.*

#### *Traitements et salaires, indemnités.*

Un crédit de 117 millions est proposé au titre de l'augmentation générale des traitements de la fonction publique. Mais ce crédit doit permettre également :

— de majorer de 4 % au 1<sup>er</sup> août 1967 le taux des prestations familiales ;

— de faire face à l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale.

Au point de vue des indemnités, il faut noter :

— un relèvement du montant de l'indemnité de gérance et de responsabilité, qui devrait atteindre 30 % environ et que nos collègues avaient réclamé d'ailleurs depuis plusieurs années ;

— une réorganisation des indemnités pour travaux insalubres et dangereux ;

— la création de l'indemnité de « panier », dont la Commission prend acte, et qui, d'un montant annuel de 420 F, sera servie aux agents de la distribution appelés à prendre leurs repas à l'extérieur ;

— enfin, le relèvement de 25 F de la prime de résultat d'exploitation, dont le montant, en 1967, atteindra 500 F, contre 475 en 1966. Des observations appropriées ont été faites dans la première partie de ce rapport et la Commission estime qu'il y aurait lieu de donner une suite favorable à la proposition de l'Administration des P. et T. prévoyant, par étapes, l'alignement de la prime sur la rémunération minimale du préposé.

Elle fait remarquer, toutefois, que les mesures prises pour 1966 et 1967 ne sont guère susceptibles d'amener l'aboutissement rapide de cette réforme.

### C. — LES CHARGES SOCIALES

Les dépenses de 1967 sont, par rapport à 1966, en augmentation de 175 millions, dont 154 en « mesures acquises » et 21 en « mesures nouvelles ».

Elles intéressent trois chapitres :

— les charges connexes sur frais de personnel, qui dépassent légèrement 1 million en mesures nouvelles ;

— les dépenses de prestations sociales et pensions civiles, représentant 16 millions ;

— enfin, les crédits pour œuvres sociales, soit 4 millions.

Ces dernières sont de 3,9 millions en ce qui concerne les œuvres sociales proprement dites et de 100.000 F pour la création de centres d'examen de santé.

A noter des relèvements de :

— près de 50 % des subventions aux sociétés de personnel autres que les sociétés de secours mutuels ;

— 28 % pour les loyers des fondations à caractère social ;

— 14 % au titre de la participation de l'Administration aux dépenses de fondations à caractère social autres que les colonies de vacances, ainsi que pour le matériel et le mobilier de ces fondations, etc.

Le présent projet prévoit l'ouverture de trois nouveaux centres d'examen de santé, à Rouen, Rennes et Nancy, ce qui en portera le nombre à dix-huit.

Nos collègues voudront bien noter, au surplus, que l'effort en matière d'œuvres sociales est complété par l'inscription, au titre de la deuxième section de ce budget, de 31 millions d'autorisations de programme et de 27 millions de crédits de paiement, dont 16 millions comme « mesures nouvelles ».

Ces crédits intéressent la construction de logements destinés au personnel des P. et T. et la subvention de l'Administration allouée aux sociétés de construction d'H. L. M. (cf. partie du présent rapport intéressant la deuxième section, sous la rubrique « Autres bâtiments »).

#### D. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT

Cette année, la dépense inscrite sous cette rubrique s'élève à 1.552 millions, contre 1.424 en 1966. L'augmentation provient de 16 millions au titre des « mesures acquises » et 112 millions en « mesures nouvelles » soit au total 127 millions.

Les 112 millions de « mesures nouvelles » se répartissent ainsi qu'il suit :

Achats .....	58 millions.
Remboursement de frais.....	4 —
Impôts et taxes.....	4 —
Entretien, travaux et fournitures.....	18 —
Loyers et charges locatives.....	7 —
Etudes, recherches et documentation.....	2 —
Transports et déplacements.....	19 —
Publicité et propagande.....	0,2 —
<hr/>	
Total .....	112 millions.

A noter la réduction de 10 millions au titre des « Achats », passant de 68 millions, en 1966, à 58 millions.

#### E. — DÉPENSES DIVERSES

C'est la rubrique la plus importante après les dépenses de personnel. Le montant total, 2.119 millions, est presque le double de celui de 1966, qui n'atteignait que 1.119 millions. L'augmentation provient de 999 millions en mesures nouvelles et d'un million au titre des mesures acquises.

Le crédit le plus élevé est celui, bien connu de nos collègues, que représente l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section : porté en dépenses de première section, il sera pris en recettes de deuxième section. D'un montant de 1.404 millions, il constitue la part la plus importante des moyens de financement des dépenses en capital.

Cette année, la rubrique des dépenses diverses comporte également l'inscription, dont nos collègues ont déjà été informés, d'un crédit de 700 millions représentant l'amortissement.

Le reste des dépenses diverses, c'est-à-dire 15 millions, se décompose ainsi qu'il suit :

Contentieux et poursuites.....	122.000 F.
Conférences et réunions internationales....	2 millions.
Subventions .....	4 millions.
Versement à titre de réparations.....	7 millions.
Frais divers de gestion.....	2 millions.
Total .....	15 millions.

#### RÉCAPITULATION DES DÉPENSES DE LA PREMIÈRE SECTION

Des comparaisons utiles peuvent être faites entre les grandes catégories de dépenses en consultant le tableau suivant :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS VOTES pour 1966.	CREDITS PREVUS POUR 1967			DIFFERENCE entre 1966 et 1967.
		Mesures acquises.	Services votés.	Mesures nouvelles.	
		(En francs.)			
Dette publique.....	812.000.000	+ 165.000.000	977.000.000	»	977.000.000 + 165.000.000
Personnel .....	4.148.000.000	+ 101.000.000	4.249.000.000	+ 209.000.000	4.458.000.000 + 310.000.000
Charges sociales.....	1.301.000.000	+ 154.000.000	1.455.000.000	+ 21.000.000	1.476.000.000 + 175.000.000
Matériel et fonctionnement.....	1.424.000.000	+ 16.000.000	1.440.000.000	+ 111.000.000	1.551.000.000 + 127.000.000
Dépenses diverses.....	1.119.000.000	+ 1.000.000	1.120.000.000	+ 999.000.000	2.119.000.000 + 1.000.000.000
<b>Totaux (dépenses de fonc- tionnement) .....</b>	<b>8.804.000.000</b>	<b>+ 437.000.000</b>	<b>9.241.000.000</b>	<b>+ 1.340.000.000</b>	<b>10.581.000.000 + 1.777.000.000</b>
<i>A déduire :</i>					
(Virements entre section dépenses d'ordre et d'équilibre).....	Mémoire.	»	Mémoire.	— 700.000.000	— 700.000.000 — 700.000.000
Amortissements .....	Mémoire.	»	Mémoire.	»	»
Excédent : Investissements.....	— 1.096.000.000	»	— 1.096.000.000	— 297.000.000	— 1.393.000.000 — 297.000.000
Excédent : Dotation C. N. E.....	— 10.000.000	»	— 10.000.000	— 1.000.000	— 11.000.000 — 1.000.000
<b>Totaux (à déduire).....</b>	<b>— 1.106.000.000</b>	<b>»</b>	<b>— 1.106.000.000</b>	<b>— 998.000.000</b>	<b>— 2.104.000.000 — 998.000.000</b>
<b>Net pour les dépenses de fonc- tionnement .....</b>	<b>7.698.000.000</b>	<b>+ 437.000.000</b>	<b>8.135.000.000</b>	<b>+ 342.000.000</b>	<b>8.477.000.000 + 779.000.000</b>

L'examen de ce tableau permet de constater :

— que le montant des dépenses de fonctionnement est bien équivalent aux recettes de première section, ce qui traduit l'équilibre du budget (voir tableau du début de ce rapport) ;

— que les dépenses nettes s'élèvent à 8.477 millions ce qui, l'amortissement étant retiré, laisse bien apparaître l'excédent de 1.404 millions affecté à raison de :

— 1.393 millions aux Investissements ;

— 11 millions à la dotation de la Caisse nationale d'épargne.

Il est aisé de remarquer que les dépenses de personnel, charges sociales comprises, atteignent près de 61 % des dépenses, mais que ce pourcentage, par rapport aux dépenses nettes de fonctionnement (excédent d'exploitation et amortissement exclus), atteindrait plus de 70 %.

## DEUXIÈME SECTION

### Le budget d'équipement.

Comme à l'habitude, nous examinerons tout d'abord les dépenses en capital qui comprennent les autorisations de programme et les crédits de paiement.

#### A. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Après les arbitrages habituels, le montant des autorisations de programme a été fixé à 1.932 millions, soit :

Secteur programmé :

— tranche normale..... 1.850 millions.

— tranche supplémentaire..... 75 millions.

Secteur non programmé (C. N. E.)..... 7 millions.

---

Total ..... 1.932 millions.

A ce montant, il faut ajouter 30 millions au titre de la Recherche scientifique, mais, en tenant compte de la part programmée des crédits de fonctionnement, soit 230 millions (achats de matériel), le montant net des autorisations de programme s'élève à :

$$1.932 + 30 - 230 = 1.732 \text{ millions.}$$

Ce montant peut se subdiviser de la façon suivante :

Télécommunications .....	1.223 millions.
Autres services .....	509 millions.
	<hr/>
Total .....	1.732 millions.

Ou encore plus en détail :

— télécommunications .....	1.193 millions.
— C. N. E. T. ....	30 millions.
— bâtiments administratifs.....	361 millions.
— autres bâtiments .....	31 millions.
— caisse nationale d'épargne.....	7 millions.
— équipements postaux, financiers et comptables .....	64 millions.
— acquisition du matériel de transport..	46 millions.
	<hr/>
Total .....	1.732 millions.

L'évolution, depuis 1962, s'établit ainsi qu'il suit :

1962 .....	853 millions.
1963 .....	1.049 millions, soit + 23 %.
1964 .....	1.207 millions, soit + 15 %.
1965 .....	1.358 millions, soit + 12,5 %.
1966 .....	1.452 millions, soit + 7 %.
1967 .....	1.732 millions, soit + 19,4 %.

Il faut noter le relèvement très sensible proposé pour 1967, mais il y a lieu de regretter que les augmentations annuelles ne se traduisent pas par un accroissement plus régulier : les progressions en dents de scie ne facilitent pas la bonne exploitation !

Remarquons qu'en 1967 le service des Télécommunications, C. N. E. T. compris, absorbe 71 % de la dotation, pourcentage qui dépasse légèrement 75 % en comptant les crédits de fonctionnement de la première section.

#### B. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Ils représentent le budget des dépenses en capital pour 1967 et leur montant atteint 1.813 millions représentant, par rapport aux 1.634 millions de 1966, un accroissement de 11 % environ.

Dans le détail, ces crédits se répartissent ainsi qu'il suit :

— charges d'emprunt.....	266 millions.
— équipement des P. T. T. et de la C. N. E. . .	2.196 millions.
	<hr/>
Total .....	2.462 millions,
dont il faut déduire le montant des travaux faits par l'administration pour elle-même, soit.....	649 millions.
	<hr/>

    Total .....

1.813 millions,  
soit 1.227 millions au titre des « services votés » et 586 en « mesures nouvelles ».

Comme pour les autorisations de programme, il est intéressant de noter l'évolution depuis 1962 :

1962 .....	933 millions.
1963 .....	1.088 millions, soit + 17 %.
1964 .....	1.295 millions, soit + 19 %.
1965 .....	1.492 millions, soit + 15 %.
1966 .....	1.634 millions, soit + 9,5 %.
1967 .....	1.813 millions, soit + 11 %, et remarquer que 1967 marque un léger redressement.

### C. — LES CHARGES D'EMPRUNTS

Leur montant s'élève à 266 millions, dont 257 en services votés, intéressant le remboursement effectif des emprunts.

A noter cette année un crédit de 9 millions et demi destiné à faire face aux frais d'émission de bons et d'obligations et, singulièrement, pour 1967, aux frais d'émission d'un emprunt des P. T. T. de 358 millions de francs prévu comme recette en capital.

### D. — LES CRÉDITS NETS POUR ÉQUIPEMENT

Ils s'élèvent à 1.547 millions, différence entre la dotation globale des crédits de paiement et le montant des charges d'emprunt :

$$1.813 - 266 = 1.547 \text{ millions.}$$

Ce chiffre peut être rapproché du montant correspondant de 1966, soit 1.410 millions. On note un accroissement de 9,6 % sensiblement équivalent à celui de 1966 sur 1965 qui était de 9,5 %. De cette constatation, on peut déduire que le pourcentage global d'augmentation des crédits de paiement signalé plus haut, soit

11 %, comprend la part appréciable de l'accroissement de la dotation relative aux charges d'emprunt qui, de 224 millions en 1966, passe à 266 millions en 1967, soit en plus 19 %.

En résumé, les crédits nets affectés aux équipements, qui avaient progressé de 9,5 % en 1966, progressent de 9,6 % en 1967.

Cela ne représente vraiment pas un effort en rapport avec les déclarations gouvernementales au moment de la présentation du budget !

La Commission ne peut s'abstenir de le faire remarquer au Gouvernement.

#### E. — DÉPENSES EN CAPITAL PAR NATURE D'OPÉRATIONS

##### *Bâtiments administratifs.*

Au titre des bâtiments administratifs les autorisations de programme s'élèvent à 361 millions et les crédits de paiement à 277 millions, dont 74 en mesures nouvelles.

Les opérations nouvelles, régionalisées ou non, sont indiquées en détail dans les pages correspondantes du « bleu » et concernent, comme le savent nos collègues, les bâtiments mixtes, postaux, des services financiers et des télécommunications.

A remarquer l'effort particulier en dehors de la région parisienne, en faveur des régions programme du Centre, du Rhône-Alpes et de Provence-Côte d'Azur.

Ces efforts intéressent en particulier :

- le centre de chèques postaux d'Orléans-La Source ;
- les bâtiments divers de Grenoble ;
- les hôtels des postes de Manosque et Marseille-Saint-Louis.

##### *Autres bâtiments.*

Cette rubrique intéresse les bâtiments sociaux et ceux qui sont destinés au logement des agents. Les autorisations de programme atteignent 31 millions pour 27 millions de crédits de paiement dont 16 en mesures nouvelles ; sur ces 16 millions, neuf sont destinés à l'attribution des subventions aux sociétés de construction d'H. L. M. qui consentent à réserver, en location, pendant une longue période des logements au personnel des P. T. T.

L'évolution des crédits affectés au logement du personnel (autorisations de programme) depuis douze ans est donnée par le tableau ci-après :

1954 .....	5	1961 .....	14
1955 .....	5	1962 .....	15
1956 .....	5	1963 .....	15
1957 .....	4,6	1964 .....	17
1958 .....	4	1965 .....	20
1959 .....	8,5	1966 .....	22
1960 .....	12	1967 .....	demandés 23

Au surplus il est aisé de suivre l'évolution en matière de logements attribués depuis 1956 aux agents des P. T. T. en consultant le tableau ci-après :

ANNEES	REGION PARISIENNE			PROVINCE			TOTAL général.
	Subventions.	Article 200.	Total.	Subventions.	Article 200.	Total.	
1955 .....	>	31	31	253	>	253	284
1956 .....	106	37	143	278	669	947	1.090
1957 .....	107	86	193	350	634	984	1.177
1958 .....	86	125	211	816	521	1.337	1.548
1959 .....	254	128	382	354	813	1.167	1.549
1960 .....	779	225	1.004	919	985	1.904	2.908
1961 .....	506	111	617	1.118	926	2.044	2.661
1962 .....	830	174	1.054	1.270	718	1.988	3.042
1963 .....	757	213	970	888	705	1.593	2.563
1964 .....	608	184	792	1.315	1.140	2.455	3.247
1965 .....	621	79	700	1.138	1.455	2.593	3.293
1966 (1).....	444	53	497	1.209	570	1.779	2.276
	5.148	1.446	6.594	9.908	9.136	19.044	25.638

(1) Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet.

Le nombre des demandes d'attribution de logements non satisfaites atteignait 5.657 pour la région parisienne au 1<sup>er</sup> juillet 1966.

Pour la province, le chiffre correspondant était de 6.887 au 1<sup>er</sup> janvier 1966.

En raison du décalage de six mois entre les indications de la région parisienne et celles de la province, il est difficile de faire des comparaisons avec la situation de l'an dernier. On peut toutefois admettre qu'en moyenne, il y a environ 12.000 demandes non encore satisfaites pour l'ensemble du pays contre 13.248 l'année

dernière, ce qui indique soit une amélioration de la situation, soit la lassitude des agents qui ne formulent de demande en raison des délais trop importants qui sont imposés avant d'obtenir satisfaction.

Il faut déplorer à nouveau la régression constante des réalisations dans la région parisienne depuis quatre ans, le nombre de logements attribués en 1965 ne représentant que 66 % de celui de 1962.

Cette situation est la conséquence de la politique gouvernementale en matière de construction et postule l'urgente nécessité qu'il y aurait de revaloriser le montant de la subvention par appartement accordée par l'Administration, qui est sans commune mesure avec celui qui est consenti par les entreprises privées pour les mêmes motifs.

\*  
\* \*

Nos collègues savent déjà qu'une société constituée sous la forme coopérative, appelée « Société coopérative H. L. M. P. T. T. — Toit et Joie », a construit un important contingent d'appartements en location simple destiné au logement des agents des P. T. T.

L'annexe n° 8 au présent rapport donne à ce sujet un aperçu succinct de l'activité de cette société de personnel qui, depuis 1962, a fourni de 35 à 40 % des appartements attribués par l'Administration.

\*  
\* \*

#### *Dotation de la Caisse nationale d'épargne.*

Les autorisations de programme sont de 7 millions et les crédits de paiement s'élèvent à 12 millions, dont 2 en mesures nouvelles.

Ces dernières concernent des réévaluations d'opérations en cours à Trappes, Paris X<sup>e</sup>, Neuilly et Saint-Raphaël et des opérations nouvelles à Marseille, Paris et Mâcon.

#### *Équipement du service des Télécommunications.*

Il est prévu 1.188 millions pour les autorisations de programme et 1.072 millions comme crédit de paiement, dont 389 en mesures nouvelles.

En consultant le « bleu » nos collègues trouveront le détail par région des opérations projetées qui concernent :

— les centraux téléphoniques.....	94 millions.
— les centraux télégraphiques.....	8
— les réseaux aérosouterrains urbains et les lignes aériennes .....	113
— les lignes interurbaines.....	159
— les câbles sous-marins.....	10
— le service radio-électrique.....	5
	<hr/>
	389 millions.

L'annexe n° 6 donne l'évolution de l'automatisation des zones rurales. Il en ressort que 67 départements sont d'ores et déjà équipés : 94 % des abonnés ruraux bénéficiant actuellement de l'automatique rural ou intégral. L'annexe n° 7, au surplus, indique les nouvelles installations de centraux téléphoniques automatiques, les villes dans lesquelles sont envisagées les extensions de centraux et l'état des installations de Téléx.

*Equiperment des services d'études et recherches  
des Télécommunications.*

Les autorisations de programme atteignent 35 millions et les crédits de paiement 46 millions, dont 12,5 en mesures nouvelles.

Ces dernières se décomposent ainsi qu'il suit :

Equiperment des laboratoires au titre de la Recherche scientifique .....	6,5 millions.
Recherche appliquée .....	3
Recherche appliquée au titre des P. T. T. ....	0,5
Subventions à S. O. C. O. T. E. L. ....	2,5
	<hr/>
	12,5 millions.

A remarquer que le montant des autorisations de programme, soit 35 millions, comporte 5 millions d'opérations surprogrammées.

*Équipement des services postaux financiers et comptables.*

Il est proposé 64 millions au titre des autorisations de programme et 64 millions de crédits de paiement, dont 42 en mesures nouvelles. Parmi ces dernières, il est prévu :

9 millions pour le matériel mécanographique des services financiers ;

1 million pour le matériel de centres de comptabilité téléphonique ;

5,8 millions au titre d'autres matériels mécanographiques ;

23 millions pour l'équipement des bureaux et centres postaux ;

2,7 millions pour les études et recherches et la fabrication de prototypes postaux ;

10.000 francs à titre de contribution de l'Etat aux dépenses de la société Somepost (voir annexe n° 5) ;

0,5 million pour la mécanisation des services de la C. N. E., soit au total 42 millions.

*Acquisition du matériel de transport.*

Il est proposé 46 millions comme montant des autorisations de programme et 49 millions en crédits de paiement.

Les mesures nouvelles, qui nécessitent une dépense de 41 millions, se répartissent ainsi :

— renouvellement du parc des véhicules.....	21 millions.
— équipement des services postaux.....	10
— équipement des télécommunications.....	7
— équipement des services généraux et des garages .....	1
— matériel ferroviaire .....	1
— matériel de transbordement .....	1

41 millions.

*Production d'immobilisations par l'Administration pour elle-même.*

Ce chapitre est nouveau et ne comporte pas d'autorisations de programme. Seuls sont prévus 649 millions de crédits de paiement en mesures nouvelles.

Ce crédit correspond à l'évaluation du montant des travaux qui seront faits par l'Administration pour elle-même en 1967 et qui sont prévus en recette de fonctionnement.

F. — LES RECETTES EN CAPITAL

Elles sont essentiellement composées de l'excédent des recettes sur les dépenses de la 1<sup>re</sup> Section dont nos collègues se souviennent qu'il s'élève à 1.404 millions. D'autre part, 358 millions sont prévus comme ressource à provenir d'emprunt.

*Equilibre.*

Nos collègues voudront bien à ce sujet consulter le tableau suivant :

	MILLIONS de francs.
<i>Dépenses en capital :</i>	
Equipement et charges d'emprunts.....	1.813
Productions d'immobilisations .....	649
Total .....	2.462
<i>Financement des dépenses en capital :</i>	
Ressources propres des P. T. T. :	
— excédent de fonctionnement.....	1.404
— amortissement .....	700
Total .....	2.104
Ressources d'emprunts .....	358
Total général .....	2.462
<i>Appel net au marché financier :</i>	
Emprunt nouveau .....	358
Emprunts anciens remboursés.....	257
Appel net .....	101

NOTA. — L'autofinancement est donc presque intégralement réalisé aux Postes et Télécommunications.

**ACTIVITE, EVOLUTION ET MOYENS D'ACTION  
CONCERNANT PLUS PARTICULIEREMENT LES TELECOMMUNICATIONS**

Nos collègues ont pu prendre connaissance des éléments compris dans les deux sections du projet de budget et relatifs au fonctionnement du service des Télécommunications et aux investissements de ce secteur.

Les remarques qui suivent sont relatives à l'activité, à l'évolution et aux moyens d'action de ce service.

*Activité.*

Le tableau suivant analyse, en ses composants, l'augmentation d'activité depuis 1964, telle qu'elle se déduit des éléments statistiques ou qu'elle a été évaluée pour l'établissement du budget de 1967.

	1964	1965	1966	1967
	Eléments statistiques.		Prévisions traduites au projet de budget de 1967.	
<i>Trafic.</i>				
<b>Trafic téléphonique :</b>				
— intérieur (en millions de taxes de base) .....	7.983	8.618	9.238	10.140
	+ 8 %	+ 7,2 %	+ 9,8 %	
— international de départ (en millions de communications) .....	12,8	14,5	16,2	18,1
	+ 12,8 %	+ 12 %	+ 12 %	
Trafic télex de départ (en milliers de communications) .....	9.751	12.351	16.056	20.500
	+ 26,7 %	+ 30 %	+ 27,6 %	
Trafic télégraphique de départ (en millions de télégrammes) .....	19.300	18.900	18.500	18.500
	— 2 %	— 2 %	inchangé	
Trafic pneumatique (en milliers de correspondances) .....	3.860	3.668	3.500	3.500
	— 4,9 %	— 5 %	inchangé	
<i>Abonnements en vigueur.</i>				
<b>Au téléphone (abonnements principaux) .....</b>				
	2.632.800	2.788.600	2.962.500	3.162.000
	2.788.600	2.962.500	3.162.000	3.389.000
	+ 5,9 %	+ 5,5 %	+ 6,7 %	+ 7,2 %
<b>Au télex .....</b>				
	5.889	7.416	8.947	11.100
	7.416	8.947	11.100	13.900
	+ 26 %	+ 20,6 %	+ 25 %	+ 25 %

NOTA. — Il n'est pas tenu compte des répercussions éventuelles des aménagements de tarifs d'août 1966 sur l'évolution du trafic téléphonique, du trafic télex et du trafic télégraphique.

Le tableau précédent peut être complété par la comparaison des éléments statistiques de 1966 (six premiers mois) avec les éléments correspondants de 1965.

	1965	1966	POURCENTAGE de variation.
<i>Trafic.</i>			
(Eléments statistiques.)			
<b>Trafic téléphonique :</b>			
— Trafic total de départ (inté- rieur + international) (en millions de taxes de base) :			
Janvier et février.....	1.503	1.652	+ 9,9 %*
Mars et avril.....	1.539	1.662	+ 8 %*
Mai et juin.....	1.583	1.717	+ 8,5 %*
<b>Trafic télex de départ (en milliers de communications) :</b>			
Janvier et février.....	1.839	2.354	+ 27,9 %
Mars et avril.....	2.050	2.507	+ 22,3 %
Mai et juin.....	2.075	2.545	+ 22,6 %
<b>Trafic télégraphique de départ (en milliers de télégrammes) :</b>			
Janvier et février.....	2.528	2.592	+ 2 %
Mars et avril.....	2.848	3.130	+ 9,9 %
Mai et juin.....	3.213	3.358	+ 4,5 %
<b>Trafic pneumatique (en milliers de correspondances) :</b>			
Janvier et février.....	650	605	— 6,9 %
Mars et avril.....	668	641	— 4 %
Mai et juin.....	649	661	+ 2 %
<b>Abonnements en vigueur au 30 juin.</b>			
Au téléphone (abonnements princi- paux) .....	2.880.300	3.061.100	+ 6,3 %
Au télex.....	8.120	9.764	+ 20,2 %

Ces pourcentages déduits de la variation du trafic payant (évalué en taxes de base) sont inférieurs aux pourcentages réels de variation du trafic par suite de l'extension progressive de la taxation par impulsions et des réductions de nuit, des regroupements de circonscriptions, etc.

*Caractères et sens de l'évolution.*

1° Accroissement de la demande des usagers.

Il existe en France (comme dans tous les pays de développement comparable à celui de la France) une tendance à l'accroissement rapide des besoins dans le domaine des Télécommunications.

Cette croissance résulte :

— de la décentralisation industrielle et de l'expansion économique qui requièrent des communications de toute nature toujours plus nombreuses ;

— de la construction de nouveaux immeubles, particulièrement dans la banlieue des grandes villes ;

— de l'élévation du niveau de vie général des Français dont la demande en biens de commodité ou de confort va s'accroissant (automobiles, équipement ménager, télévision, téléphone, etc.).

2° Accroissement des moyens de satisfaire à la demande.

Chaque année, les services des Télécommunications, conscients de l'ampleur des besoins à satisfaire, demandent que leurs moyens d'action soient accrus en conséquence, qu'il s'agisse des moyens en personnel et en matériel nécessaires à l'exploitation courante ou qu'il s'agisse de crédits pour le développement de l'infrastructure (câbles, commutateurs, etc.).

Les budgets successifs ont, certes, répondu en partie à ces demandes et ont permis, en conséquence, une expansion certaine de l'activité : pendant les dix dernières années, le trafic téléphonique a doublé ainsi que la cadence de raccordement des nouveaux abonnés au téléphone, tandis que le nombre d'abonnés au télex se voyait multiplié par 14 et le trafic télex par 15.

Cette sensible augmentation d'activité, appuyée sur un barème de tarifs bien calculés, s'est traduite par des résultats financiers remarquables. Aussi depuis l'application des règles du Plan comp-

table à l'Administration des P. T. T., qui permet de dégager des chiffres incontestables, l'excédent des produits sur les charges d'exploitation des Télécommunications a atteint :

- 817 millions de francs en 1961 ;
- 839 millions de francs en 1962 ;
- 900 millions de francs en 1963 ;
- 979 millions de francs en 1964 ;
- 1.203 millions de francs en 1965,

assurant un autofinancement presque intégral (intégral même en 1961) des dépenses d'équipement de la branche.

Toutefois, pour aussi rapide qu'ait été, ces dernières années, l'essor des Télécommunications, il demeure insuffisant devant la croissance plus rapide encore des besoins exprimés, comme le montrent :

— les difficultés d'écoulement du trafic téléphonique dans de nombreuses relations, notamment aux heures chargées ou en périodes de vacances ;

— l'augmentation continue du contingent de demandes d'abonnements non satisfaites illustrées par le tableau suivant :

	TELEPHONE			TELEX		
	Nouvelles demandes (a).	Demandes satisfaites.	Total cumulé des demandes en souffrance.	Nouvelles demandes.	Demandes satisfaites.	Total cumulé des demandes en souffrance.
1960 .....	139.999	141.000	110.000	713	550	369
1961 .....	172.000	163.000	119.000	910	906	373
1962 .....	222.000	182.000	159.000	1.082	939	516
1963 .....	264.000	196.000	227.000	1.471	1.163	824
1964 .....	274.000	188.000	313.000	1.676	1.577	923
1965 .....	268.000	207.000	372.000	2.051	1.622	1.352
1966 (six mois).....	144.000	113.000	(b) 403.000	1.369	859	1.862

(a) Déduction faite des demandes annulées.

(b) Au 30 juin 1966, il reste, en outre, en souffrance 38.500 demandes de transfert.

Cette difficulté à satisfaire l'ensemble des besoins résulte essentiellement de l'insuffisance de l'effort passé de développement de l'infrastructure. Il faut reconnaître cependant que la répartition de moyens limités d'investissement autorisés a été judicieuse puisqu'elle a permis à la fois :

— d'écouler dans des conditions à peu près satisfaisantes le trafic croissant des abonnés en service, objectif prioritaire ;

— d'admettre des abonnés nouveaux à un rythme, sans doute insuffisant, mais nettement croissant. Quoique le développement du nombre des abonnés puisse contrarier l'amélioration des conditions d'écoulement du trafic (auquel très naturellement priorité doit être donnée), l'Administration se doit d'essayer de donner du mieux possible satisfaction aux candidats abonnés.

Il demeure néanmoins que les services des Télécommunications, malgré la compétence et le dévouement de leur personnel, ne pourront jouer pleinement le rôle qu'en attend le public qu'autant qu'un effort considérable d'investissement aura doté le pays d'une infrastructure convenable de télécommunications : le programme correspondant inclus dans le V<sup>e</sup> Plan est un pas dans cette direction mais les effets ne s'en feront sentir que progressivement.

\*  
\* \*

#### *Moyens d'action prévus pour 1967.*

Quoique la présentation du budget différencie beaucoup moins par branches, les charges que les produits, il est cependant possible d'évaluer les possibilités nouvelles données aux Télécommunications.

#### 1° Renforts en personnel.

En y incorporant les heures d'auxiliaires (à raison de 2.250 heures pour un emploi) les renforts en personnel comparés aux emplois existants se répartissent comme suit (C. N. E. T. exclu).

**Emplois spécialisés des télécommunications.**

	SITUATION au 31 décembre 1966.	RENFORTS prévus au budget de 1967.	OBSERVATIONS
Corps de l'Administration Centrale....	174	0	
Corps des Ingénieurs.....	215	+ 4	
Corps supérieur, services de direction..	995	+ 41	
Chefs de centre.....	820	+ 22	
Cadres supérieurs, services d'exécution.	5.042	+ 1	
Personnel administratif d'exécution et d'exploitation .....	46.812	+ 86	+ 0,2 %
Corps du service des installations.....	7.693	+ 357	+ 4,6 %
Corps du service du dessin.....	907	+ 89	+ 9,8 %
Corps du service de distribution.....	2.700	+ 122	Transformation de 91 emplois d'auxiliaires.
Corps du service des lignes.....	21.521	+ 518	+ 2,4 %
Ouvriers d'état .....	6.583	+ 279	+ 4,3 %
Corps du service des ateliers.....	186	+ 5	
Corps du service automobile.....	60	+ 5	
Personnels divers (gérantes de cabine, agents de service, etc.).....	490	+ 10	
Contractuels .....	51	+ 12	
Personnels auxiliaires .....	8.335	— 91	
	102.584	+ 1.450	1,4 %

Ces renforts ne représentent que 1,4 % des emplois existants contre 1,6 % en 1966, 2,5 % en 1965 et 3 % en 1964. Ce pourcentage comparé à celui de l'augmentation d'activité indiqué à propos des recettes (+ 7,9 %) montre que celle-ci est attendue essentiellement d'un fort accroissement de la productivité du travail dans tous les services de Télécommunications par l'amélioration de l'outillage, de la mécanisation, etc. Cela est particulièrement apparent pour l'exploitation téléphonique où l'on espère écouler un trafic en hausse de 10 % avec des effectifs à peu près constants grâce aux progrès de l'automatisation.

La quasi-totalité des renforts a été affectée aux services techniques : dessin, lignes et centres (ouvriers d'état). Compte tenu de l'importance accrue des installations et lignes à maintenir en bon état de fonctionnement (+ 7 %) il s'agit finalement d'une augmentation fort modérée des effectifs en face des objectifs traduits en recettes : 227.000 abonnés supplémentaires contre 200.000 en 1966 et 174.000 en 1965.

## 2° Achats de matériel de Télécommunications.

Les achats groupés à l'article 60-01 passent de 373 à 421 millions :

— une partie de ces achats (passant de 199 à 230 millions) correspond à des matériels (appareils téléphoniques, téléimprimeurs, petits commutateurs, câbles) destinés à compléter les équipements d'infrastructure commandés au titre de la 2° section. Ces achats figurent avec les crédits d'investissement dans les programmes planifiés ; ils se justifient comme eux par la nécessité de développer rapidement l'équipement des Télécommunications ;

— l'autre partie, qui passe de 174 à 191 millions, correspond à des approvisionnements destinés aussi bien au fonctionnement courant (tubes d'amplification) qu'à l'entretien (pièces de rechange de commutateurs, matériel de lignes aériennes) et à la réalisation de certaines immobilisations (matériel de lignes aériennes et souterraines...). L'augmentation de 17 millions comprend :

- 13 millions pour faire face aux hausses de prix ;
- 4 millions d'ajustement aux besoins réels de fonctionnement et d'entretien d'installations plus nombreuses...

## 3° Résultats attendus de la gestion 1967.

Les recettes seront en augmentation très importante en raison :

— d'une part, du développement escompté du service des télécommunications, sous la pression accrue de la demande, dans les limites permises par la situation de l'infrastructure et les moyens d'action supplémentaires dont disposera l'Administration ;

— d'autre part, des aménagements de tarifs du 1<sup>er</sup> août 1966.

L'augmentation des charges, par contre, reste modérée.

Il en résultera un bénéfice d'exploitation fortement accru qui permettra de financer la totalité des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt, dans la mesure où celui-ci concerne le financement de l'équipement des Télécommunications.

Cependant, l'année 1967 ne verra pas la fin des difficultés rencontrées depuis plusieurs années dans l'écoulement du trafic, ni la résorption, même partielle, du contingent de demandes d'abonnement en souffrance : le retard accumulé dans ces domaines depuis longtemps ne pourra être résorbé avant plusieurs années et au prix d'un effort d'équipement encore accru.

## TROISIEME PARTIE

### EXAMEN DU BUDGET EN COMMISSION QUESTIONS POSEES AU MINISTRE

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de votre Rapporteur et auquel ont participé M. le Président Roubert, MM. Descours Desacres et Kistler, ainsi que M. Beaujannot, Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, le problème de la concentration des services de distribution du courrier a été évoqué. M. Descours Desacres a fait observer que l'on avait demandé à certaines petites communes de participer à l'aménagement ou à la construction d'immeubles qui sont maintenant désaffectés dans le temps même où, dans les communes de regroupement, il faut édifier de nouveaux bâtiments et notamment des garages ; dans ces conditions, on peut mettre en doute la rentabilité de l'opération. Les petites recettes perdent de leur substance, ce qui constitue un prétexte à une fermeture qui accélère la dévitalisation des petits bourgs.

Le port des télégrammes à domicile ne s'effectue souvent plus et l'on peut citer le détail amusant d'un maire qui s'envoie des télégrammes pour qu'un certain niveau d'activité subsiste dans le service.

M. Kistler s'est préoccupé de la progression des travaux concernant l'automatique rural.

M. Beaujannot a déploré l'encombrement du trafic téléphonique dans les villes et en particulier dans les villes touristiques au moment de la saison sans que l'on puisse constater la moindre amélioration. Par ailleurs, la concentration se traduit par une dégradation du service public et les files d'attente que l'on peut observer montrent bien que, du côté de l'usager, il n'y a pas de rentabilisation de l'opération.

Votre Commission des Finances a en outre décidé de poser au Ministre un certain nombre de questions. Nous publions les réponses ci-après.

**Question n° 1 :** *indiquer les répercussions financières du transfert au Ministère des Postes et Télécommunications de la tutelle de l'Office polynésien des P. T. T. assurée jusqu'à présent par le Ministère d'Etat chargé des Territoires d'Outre-Mer. Préciser les raisons de ce transfert.*

**Réponse :** le transfert, au Ministère des Postes et Télécommunications, de la tutelle de l'Office polynésien des P. T. T., se traduit par l'ouverture, au budget annexe, du crédit jusqu'ici inscrit au budget des Territoires d'Outre-Mer, pour régler la subvention d'équilibre versée à cet office par le budget métropolitain. Pour 1967, cette subvention est évaluée à 1.200.000 F (contre 900.000 F en 1966 inscrits au budget des Territoires d'Outre-Mer).

En raison, d'une part, du caractère technique des services des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer, d'autre part, du statut particulier de l'Office polynésien qui est un établissement public de l'Etat (et non pas un établissement public ou une administration de statut local comme dans les autres territoires), il est apparu au Gouvernement qu'il était préférable que la tutelle de cet Office soit assurée par le Ministère technique concerné. Le texte réalisant ce transfert de tutelle est en cours d'élaboration.

\*  
\* \*

**Question n° 2 :** *fournir toutes indications concernant l'emprunt des Postes et Télécommunications placé dans le public à partir du 9 mai 1966 :*

- *durée de l'emprunt ;*
- *montant souscrit : P. T. T., Finances ;*
- *destination ;*
- *frais de publicité engagés et payés, montant de ces frais remboursés à l'Administration des Finances.*

**Réponse :** l'emprunt P. T. T. 5,75 % 1966, émis le 9 mai 1966, a été clos le 11 juin, ce qui correspond à une période de 28 jours ouvrables.

Le produit brut en a été de ..... 323.612.600 F.

---

se répartissant ainsi :

— bureaux de poste..... 279.913.000 F.

— Centres de chèques  
postaux ..... 16.039.600

Ensemble pour les compta-  
bles des P. T. T..... 295.952.600 F.

Comptables du Trésor..... 27.660.000

Le produit de cet emprunt, déduction faite des remises versées aux comptables et des frais de publicité, est intégralement destiné à couvrir, concurremment avec le produit du prêt complémentaire qui sera accordé en fin d'année par la Caisse des dépôts et consignations et avec l'excédent d'exploitation du budget annexe, les dépenses en capital effectuées en 1966 par l'Administration des P. T. T. et figurant au budget voté par le Parlement pour 1966.

L'unité du budget annexe ne permet pas d'individualiser les dépenses d'équipement financées par l'emprunt public et celles couvertes par les deux autres sources de financement.

Le budget de publicité prévu pour cet emprunt était de 1.500.000 F, mais le montant des frais de publicité effectivement payés, donc précomptés par l'Administration des Finances sur le produit brut de l'emprunt, n'est pas encore connu.

A titre d'information, le montant actuellement connu (sans doute assez proche du chiffre définitif s'il ne l'est pas effectivement) des frais de publicité de l'emprunt 1965, dont les conditions d'émission ont été très proches de celles de l'emprunt 1966, est de 1.376.724,29 F.

\*

\* \*

**Question n° 3 :** *le taux de l'intérêt servi par la Caisse nationale d'épargne à ses déposants a été relevé de 2,8 % à 3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966 et se trouve ainsi équivalent à celui que servent les caisses d'épargne ordinaires à leurs clients.*

Dire quelle a été, pour les six premiers mois de 1966, la répercussion de cette mesure :

- sur le montant des dépôts ;
- sur le nombre des comptes ;
- sur les transferts avec les caisses privées.

**Réponse :** la proportion des dépôts à la Caisse nationale d'épargne par rapport aux caisses ordinaires qui, à la suite d'une régression continue, était tombée de 95 % en 1950 à 60,6 % en 1965, s'est, grâce à l'augmentation du nombre de comptes et du montant des dépôts, stabilisée à ce dernier taux au cours du premier semestre de 1966.

Quant à la balance des transferts, bien qu'elle soit encore défavorable à la Caisse nationale d'épargne — comme le montre le tableau ci-joint — elle marque une amélioration qui devrait se poursuivre et probablement s'amplifier au cours des prochaines années.

Les effets bénéfiques de l'égalisation des taux d'intérêt ne pourront produire leur plein effet qu'à plus longue échéance, c'est-à-dire au fur et à mesure que les nouveaux épargnants prendront conscience que la Caisse nationale d'épargne leur offre pécuniairement les mêmes avantages que les caisses ordinaires.

**Caisse nationale d'épargne. — Evolution des dépôts et des transferts.**  
(Montant en millions de francs. — Nombres en milliers.)

	PREMIER semestre 1965.	PREMIER semestre 1966.
<i>Accroissement des dépôts :</i>		
— Nombre .....	114	139 (+ 22 %)
— Montant .....	986	1.069 (+ 8,4 %)
<i>Transferts :</i>		
En faveur de la C. N. E. :		
— Nombre .....	4,4	5,9 (+ 34 %)
— Montant .....	5,3	11,5 (+ 117 %)
En faveur des C. O. :		
— Nombre .....	22	20,7 (— 6 %)
— Montant .....	52	53,7 (+ 3,2 %)
<i>Résultante :</i>		
En faveur des C. O. :		
— Nombre .....	17,6	14,8 (— 15,9 %)
— Montant .....	46,7	42,2 (— 9,7 %)

**Question n° 4 :** faire connaître en les différenciant par catégories : titulaires, auxiliaires, contractuels et par grades, les effectifs utilisés à l'échelon décentralisé du Centre national d'études des télécommunications, à Lannion.

**Réponse :** au 30 septembre 1966, les effectifs utilisés par l'échelon décentralisé de Lannion sont les suivants :

I. — *Titulaires :*

Ingénieur général .....	1
Ingénieur en chef .....	1
Ingénieur de 2° classe .....	30
Inspecteur principal adjoint .....	29
Inspecteur central .....	1
Inspecteur .....	67
Chef de section et contrôleur (I. E. M.) .....	105
Agent des installations .....	2
Chef de section et contrôleur .....	6
Agent principal et agent d'exploitation .....	37
Sténodactylographe .....	14
Infirmière .....	1
Chef dessinateur .....	1
Dessinateur projeteur .....	15
Dessinateur .....	14
Contrôleur principal ou contrôleur des travaux de mécanique .....	1
Contrôleur des travaux de mécanique .....	22
Maître ouvrier ou ouvrier d'état de 4° catégorie.	15
Maître ouvrier ou ouvrier d'état de 3° catégorie.	32
Ouvrier d'état de 2° catégorie .....	7
Ouvrier d'état de 1 <sup>re</sup> catégorie .....	13
Conducteur d'automobile de 1 <sup>re</sup> catégorie .....	3
Agent technique conducteur .....	9
Préposé acheminement .....	1
Chef d'équipe sédentaire .....	1
Agent de service .....	37
Mécanicien dépanneur .....	1

II. — <i>Auxiliaires</i> .....	45
III. — <i>Agents contractuels</i> :	
Agents contractuels de 1 <sup>re</sup> catégorie .....	32
Agents contractuels de 2 <sup>e</sup> catégorie .....	43
Agents contractuels de 3 <sup>e</sup> catégorie .....	104
	—
	179
Collaborateurs scientifiques .....	4
	—
	183
	—
Total des titulaires, auxiliaires et contractuels .....	694
	==
IV. — <i>Personnels divers</i> :	
Agent sur contrat d'assistance technique .....	1
Militaires (1) :	
Officiers .....	2
Sous-officiers .....	24
Hommes de troupe .....	2
	—
	29
	==
Total général des effectifs présents au 30 septembre 1966 .....	723
	==

\*  
\* \*

---

(1) Le personnel militaire est mis à la disposition du C. N. E. T., service interministériel, par le Ministère des Armées.

**Question n° 5 :** *indiquer si les transformations massives des recettes des P. T. T. de 4<sup>e</sup> classe et recettes-distribution sont susceptibles d'entraîner, pour les petites communes intéressées, une aggravation de leurs charges relatives à la fourniture des locaux nécessaires au fonctionnement du service et au logement du titulaire.*

**Réponse :** les mesures de déclassement de recettes de plein exercice en recettes-distribution n'entraînent pas de répercussions défavorables sur le budget des communes intéressées.

C'est ainsi que, lorsqu'elles sont propriétaires des locaux nécessaires au fonctionnement du service et au logement du titulaire, l'Administration continue de leur payer, après transformation, le loyer qu'elles recevaient dans la situation antérieure.

De même, lorsque les communes ne sont pas propriétaires des locaux mis à la disposition des P. T. T., elles demeurent exonérées des charges du loyer, qui est alors réglé au propriétaire par l'Administration.

\*  
\* \*

**Question n° 6 :** *compte tenu du très sensible accroissement des recettes prévu pour 1967 — près de 14 % — et de l'importance de cet élément, soulignée dans la réponse faite en 1965 à une question similaire (cf. document n° 31, Sénat, Rapport général sur le projet de loi de finances pour 1966, annexe n° 35 Postes et Télécommunications, page 50) il est permis de penser que le montant de la prime de résultat d'exploitation aurait dû être relevé.*

*Donner les raisons qui, à l'inverse, ont conduit le Gouvernement à réduire à nouveau le montant de l'accroissement annuel de la prime qui, passant de 40 F à 35 F en 1966, est à nouveau abaissé à 25 F en 1967.*

*Préciser les vues d'avenir du Gouvernement à ce sujet.*

**Réponse :** le taux annuel de 500 F prévu pour la prime de résultat d'exploitation qui sera payée au titre de 1967 correspond à une majoration de 5,2 % du taux appliqué en 1966. Ce pourcentage qui reste supérieur au pourcentage d'augmentation envisagé pour les traitements, se traduit par une charge budgétaire de 8 millions de francs.

Il n'a pas été possible de prévoir un effort plus important pour 1967, d'autant plus que, d'une part, l'augmentation récente des tarifs a essentiellement pour objet d'accélérer les investissements des Télécommunications et que, d'autre part, les recettes prévues pour 1967 seraient, à tarif constant, légèrement inférieures quant à leur progression à celles des années précédentes.

Il est précisé, sur ce dernier point, que la réponse à laquelle il est fait allusion ci-dessus mentionnait, en tant qu'élément de référence, non pas l'évolution des recettes, mais celle du trafic.

\*  
\* \*

**Question n° 7 :** *faire connaître quelles ont été, en 1965, les catégories de timbres-poste retirées du service. Indiquer succinctement les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations de dénaturation et les dépenses qu'elles entraînent.*

**Réponse :** les timbres-poste retirés du service en 1965 sont les suivants :

- 1 F. — Jean Le Bon.
- 0,30 + 0,05 F. — Libération de Paris et de Strasbourg.
- 0,30 F. — Georges Mandel.
- 0,50 F. — Jeux olympiques de Tokyo.
- 0,60 F. — Vitrail de Notre-Dame de Paris (1).
- 0,30 F. — Cinquantième anniversaire de la victoire de la Marne.
- 0,20 F. — Semeuse.
- 0,65 F. — Dinan. Vallée de la Rance (1).
- 0,85 F. — Vittel (1).
- 1,25 F. — Chapelle de Ronchamp (1).
- 1 F. — Email Champevé limousin.
- 0,05 F, 0,10 F, 0,20 F, 0,50 F, 1 F. — Timbres-taxes du type gerbes de blé.
- 0,20 + 0,10 F. — J.-N. Corvisart.
- 0,25 + 0,10 F. — D. Larrey.
- 1 F. — Dame à la licorne.

---

(1) Vente maintenue dans certains bureaux.

0,25 F. — Coopération.

0,25 F. — Marianne de Decaris.

0,25 F + 0,05 F. — Affiche de l'appel du 18 juin.

0,30 + 0,10 F. — La Rochefoucauld.

0,40 + 0,10 F. — Paul Dukas.

0,30 + 0,10 F. — Nicolas Poussin.

0,40 + 0,10 F. — Charles d'Orléans.

0,25 — 0,50 F. — Europa 1964.

0,25 + 0,10 F. — Journée du timbre 1965.

1 F. — L'anglaise du « Star » au Havre.

La destruction des figurines retirées du service est effectuée à la cartonnerie Lourdelet à Aubervilliers.

Les timbres-poste sont placés dans des cuves, broyés et réduits en pulpe, ultérieurement retransformée en carton. Le travail de dénaturation est exécuté en présence d'agents de l'Administration chargés d'en contrôler la régularité.

Les frais de transport des timbres-poste à dénaturer et du personnel, le salaire des conducteurs et les indemnités dues au personnel de manutention se sont élevés en 1965 à 1.464 F.

Le rachat des timbres comme vieux papier par la cartonnerie a par contre rapporté une somme de 1.600 F au budget-annexe.

\*

\* \*

**Question n° 8 :** *donner les raisons pour lesquelles l'inscription dans le projet de budget des mesures concernant les fusions des grades de préposés spécialisés ainsi que des agents techniques et agents techniques spécialisés n'a pu encore être envisagée.*

*Quelles sont les vues d'avenir ?*

**Réponse :** la fusion des grades de préposés et préposés spécialisés, d'une part, agents techniques et agents techniques spécialisés, d'autre part, est un problème dépassant le cadre du budget annexe des P. T. T. proprement dit, en raison des incidences qu'une telle mesure aurait sur les cadres homologues des autres administrations

publiques : il s'agirait de la fusion, en une seule échelle des deux échelles de traitement ES 1 et ES 2 dont bénéficient les agents de certains grades dans la catégorie C.

Ce problème a donc nettement un caractère interministériel qui entre dans le cadre des mesures d'ordre général prévues annuellement par le Gouvernement en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat. Pour 1966, il a été décidé une majoration de certains échelons de traitement pour les agents classés à l'échelle ES 1. Les mesures d'ordre général susceptibles d'intervenir en 1967 n'ont pas encore été arrêtées.

\*

\* \*

**Question n° 9 :** *faire connaître les raisons qui ont conduit l'Administration à réduire considérablement, par rapport aux années précédentes, le nombre des créations d'emplois de contrôleur demandées au titre des mesures nouvelles pour 1967.*

**Réponse :** la situation des effectifs réellement en fonction fait apparaître qu'actuellement, en raison de certaines difficultés de recrutement, 6.000 emplois de contrôleurs sont vacants, alors qu'en compensation, il existe, en nombre presque égal, des surnombres d'agents d'exploitation.

Les conditions de recrutement des contrôleurs ne permettent pas d'escompter que cette situation pourra se régulariser en une seule année.

C'est pourquoi il paraît inutile de créer de nouveaux emplois de contrôleur tant que les postes actuellement vacants n'auront pu être comblés par les moyens réglementaires.

\*

\* \*

**Question n° 10 :** *faire connaître l'état actuel de l'implantation des services administratifs des Postes et Télécommunications dans les départements de la région parisienne. Quelles dispositions doivent être prises en ce qui concerne les départements nouvellement créés ?*

**Réponse :** l'importance et les caractéristiques particulières de la région parisienne ont conduit l'Administration des Postes et Télécommunications à y implanter ses services selon une structure différente de celle des autres régions. Alors que l'organisation des services extérieurs repose essentiellement sur l'existence d'un double niveau de commandement, l'un situé à l'échelon régional, l'autre subordonné au premier à l'échelon départemental, les services de la région parisienne ont connu jusqu'ici une structure fonctionnelle qui leur confère un caractère pluridépartemental très accusé.

La gestion de ces services est confiée à quatre directions :

- la Direction des services postaux de la région de Paris ;
- la Direction des centres régionaux de Paris ;
- la Direction des Télécommunications de Paris ;
- la Direction des Télécommunications de la région de Paris (*extra-muros*).

Tous ces services ont leur siège à Paris et exercent simultanément, à l'intérieur de la région, les compétences dévolues respectivement aux échelons départemental et régional sur le reste du territoire. Ils présentent ainsi un caractère pluridépartemental qui a d'ailleurs motivé leur exclusion du champ d'application de la réforme réalisée par le décret n° 64-250 du 14 mars 1964.

La nouvelle organisation de la région parisienne qui résulte de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 implique cependant une inflexion de cette organisation. Dans ce cadre seront prises diverses mesures qui doivent permettre de tenir compte du nouveau découpage administratif.

C'est ainsi que dès 1967 un directeur départemental va être placé à la tête des services du département de Seine-et-Marne.

\*  
\* \* \*

**Question n° 11 :** *exposer les raisons qui s'opposent à l'installation d'un centre de chèques postaux à Poitiers.*

**Réponse :** la création d'un centre de chèques entraînant des frais considérables, ne se justifie que s'il doit en résulter une amélioration certaine et importante dans l'exécution des opérations effectuées entre comptes courants d'une même région.

La création d'un centre de chèques postaux à Poitiers n'améliorerait en rien la qualité du service dont bénéficient les titulaires de cette région qui, rattachés aux centres de Bordeaux, Limoges, voire Nantes et Paris, ont les mêmes facilités pour exécuter leurs opérations que si leurs comptes étaient tenus à Poitiers.

D'autre part, la mise en service de l'électronique nécessite pour être rentable une concentration importante du trafic, de sorte qu'en raison de ces divers éléments il ne serait pas opportun de créer un nouvel établissement.

\*

\* \*

**Question n° 12 :** *le fascicule budgétaire « Services votés mesures nouvelles » pour 1967, sous la rubrique « Services divers, page 89, fait état, au titre de la mesure 07-1-33 de « Frais d'études en vue de la mécanisation des services ». Donner le détail des études envisagées ; préciser si ces études doivent être effectuées par l'Administration ou par des organismes spécialisés ; indiquer, le cas échéant, quels seraient ces organismes et le montant de la dépense.*

**Réponse :** les crédits demandés au titre des « Frais d'études en vue de la mécanisation des services » sont destinés au bureau d'organisation et méthodes pour 1967 et s'analysent suivant deux directions. D'une part, il est très souhaitable que les fonctionnaires des P. T. T. puissent suivre des sessions de formation, tant auprès d'organismes parapublics (ITAP, IESTO) que privés (EOST, CEGOS, Groupe européen John Diebold de recherche pour l'automation). D'autre part, l'adaptation des méthodes par suite de l'utilisation des moyens nouveaux de traitement de l'information postule d'avoir recours parfois à des organismes spécialisés (problèmes de magasinage et de gestion des stocks par exemple).

Les crédits à la disposition du Ministre des P. T. T. — le bureau d'organisation et méthodes est, en effet, rattaché directement au Secrétariat général — permettront d'éviter la dispersion des efforts, d'apprécier l'opportunité des études à entreprendre, d'orienter ces études en fonction d'une politique globale et de choisir éventuellement, suivant les besoins de formation ou de recherche, les organismes extérieurs spécialisés.

\*

\* \*

**Question n° 13 :** *dire quels sont les services publics qui financent par fonds de concours la création des 30 emplois d'agents contractuels prévus pour 1967 au Centre National d'Etudes des Télécommunications (cf. mesure 02.1.04, page 75 du « bleu »).*

**Réponse :** les services publics qui financent par fonds de concours la création des 30 emplois d'agents contractuels prévus pour 1967 sont notamment la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique et le Centre National d'Etudes Spatiales.

Ces 30 créations d'emplois sont destinées à permettre le recrutement d'un personnel de complément pour la conduite d'études demandées au C. N. E. T. par ces différents services.

Ces créations *constituent uniquement une autorisation de principe* afin d'éviter — conformément aux recommandations de la Cour des Comptes — le recrutement d'agents sur contrats d'assistance publique. Elles ne seront pourvues par des agents contractuels recrutés à terme fixe que dans la mesure où ces services publics verseront les fonds de concours nécessaires.

\*

\* \*

**Question n° 14 :** *donner toutes précisions concernant l'automatisation, en 1967, du contrôle des mandats émis et payés, dont il est question à la page 85 du « bleu » (mesure 05.1.23). Dans quelles régions ce contrôle sera-t-il automatisé ? Quelle est la dépense à envisager ? Vues d'avenir en ce qui concerne les économies attendues.*

**Réponse :** il est prévu, dans une première phase, d'automatiser, au cours de l'année 1967, le service du contrôle des mandats des régimes E et international, assuré actuellement par le centre de contrôle des mandats de Limoges.

Ce contrôle porte sur l'ensemble des titres émis et payés par les bureaux métropolitains à destination ou en provenance des pays africains d'expression française, des départements et territoires d'outre-mer et des pays étrangers.

Il concerne environ 10 millions de mandats par an.

Le traitement électronique proprement dit sera effectué sur les équipements des centres de chèques postaux.

Les dépenses prévues concernent la location de disques magnétiques (25.000 F), auxquelles s'ajoute l'acquisition (ch. 69526, p. 114 du « bleu ») de machines comptables à perforateur de ruban nécessaires à la perforation des données. Leur coût est évalué à 1,25 million de francs.

Cette mesure procurera une économie de 45 agents au centre de contrôle des mandats de Limoges (29 % des effectifs de la division internationale).

L'automatisation du contrôle des mandats du régime intérieur sera poursuivie au cours des années ultérieures, dans les mêmes conditions.

Il est escompté qu'elle permettra de réduire d'environ 30 % l'effectif du service, qui s'élève à 1.600 emplois d'exécution actuellement répartis sur 12 centres régionaux.

\*  
\* \*

**Question n° 15 :** *indiquer les raisons de la réduction de la contribution de l'Administration des P. T. T. aux dépenses de fonctionnement de la SOMEPOST (mesure n° 03.1.12, page 79 du « bleu »). Quel est le montant de cette réduction ?*

**Réponse :** l'Administration des P. T. T. poursuit la réalisation du programme d'équipement des centres de tri postaux et des bureaux de poste les plus importants en matériels de tri et de manutention mécanique.

L'expérience des dernières années l'a amenée à reconsidérer les bases mêmes de l'organisation qui avait été mise sur pied, après la création de la société SOMEPOST, pour l'étude et l'établissement des projets de mécanisation à réaliser dans le cadre de ce programme.

L'ancienne façon de procéder impliquait à la fois l'intervention du Service de la Mécanisation Postale du Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.) et celle du bureau d'études de la SOMEPOST, dans les différentes phases techniques d'élaboration des projets de l'espèce. Ce partage d'attributions entre deux organismes indépendants l'un de l'autre avait pour inconvénient d'alourdir la procédure et d'occasionner des doubles emplois pratiquement impossibles à éviter.

Aussi, la décision a-t-elle été prise de confier à la seule SOMEPOST la totalité des tâches à caractère technique qui, précédemment, étaient réparties entre cette société et le C. N. E. T.

La Commission de vérification des comptes des entreprises publiques a d'ailleurs reconnu les avantages de cette nouvelle organisation, dans son dernier rapport sur les comptes et la gestion de la SOMEPOST pour les exercices 1963 et 1964.

Ainsi l'Administration des P. T. T. n'a plus à utiliser les services que d'un seul bureau d'études placé en fait sous sa direction et composé de techniciens qualifiés. Mais il était dès lors normal qu'elle assure intégralement et directement le financement des travaux d'engineering exécutés pour son compte par la SOMEPOST.

Des contrats sont donc passés avec cette dernière en vue de lui rembourser le montant des dépenses exposées par elle, dans le cadre de la nouvelle organisation, pour l'exécution de ces travaux.

Les sommes versées par l'Administration au titre de ces contrats, et qui sont imputées sur des crédits d'investissements, viennent naturellement en déduction de la participation financière qui est demandée au titre des dépenses de fonctionnement.

Ainsi s'explique qu'une réduction du montant des crédits destinés au paiement de la contribution de l'Etat à ces dépenses, sous forme de cotisations, soit proposée dans le présent projet de budget. Cette réduction est chiffrée à 336.000 F.

\*  
\* \*

**Question n° 16 :** *compte tenu des hypothèses faites sur les différents accroissements du trafic, l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone et la modernisation prévue, notamment dans les télécommunications et les chèques postaux, les besoins en effectifs supplémentaires ont été définis comme devant atteindre 50.000 au cours du V° Plan.*

*Dire pourquoi les propositions budgétaires de 1967 limitent les créations d'emploi à 6.500, contingent qui, renouvelant l'accroissement déjà limité de 1966, situe les deux première années d'exécution du V° Plan très en retrait par rapport à l'augmentation*

*moyenne annuelle qui aurait pu être envisagée par l'harmonisation des charges de chacune des années de la période quinquennale de 1966 à 1970.*

**Réponse :** le V<sup>e</sup> Plan approuvé par le Parlement (loi n° 65-1001 du 30 novembre 1965) fixe, en ce qui concerne l'Administration des Postes et Télécommunications, le montant de l'enveloppe afférente aux opérations d'équipement à engager au cours des cinq années d'application de ce Plan. D'autre part, la Commission des Postes et Télécommunications du Plan a étudié préalablement le mode de financement de ce programme, ainsi que l'accroissement des moyens en personnel et en matériel à envisager pendant la période d'application de ce Plan ; son rapport, qui vient d'être publié, fait état, à ce sujet, d'une augmentation chiffrée à 50.000 unités du nombre des emplois affectés à l'Administration des P. T. T. au cours des cinq années d'application.

Mais il est certain que ce rapport n'a que le caractère de perspectives indicatives. Le Gouvernement n'en méconnaît certes pas l'utilité en tant qu'instrument de prévision à moyen terme, notamment en ce qui concerne l'équilibre de la section d'exploitation. Mais la détermination annuelle, à l'occasion de chaque budget, du nombre de créations d'emplois est effectuée dans le cadre d'une politique économique et financière générale, et tient compte également du niveau des recettes et des possibilités de recours à l'emprunt, de la conjoncture économique et de l'état du marché du travail ainsi que du montant des programmes d'équipement prévu par le V<sup>e</sup> Plan. Pour 1967, le Gouvernement a décidé de faire un effort particulier en faveur des investissements accordés aux P. T. T. en majorant sensiblement les chiffres arrêtés par le Plan. Dans cette optique, et compte tenu des facilités d'exploitation nouvelles provenant de la modernisation des services, il est apparu que la création en 1967 de 6.500 emplois nouveaux au budget annexe des P. T. T. permettrait d'assurer l'écoulement du trafic prévisible sans altérer la qualité du service fourni aux usagers et sans aggraver les conditions de travail du personnel.

\*

\* \*

**Question n° 17 :** *dire quel sera l'accroissement prévu des indemnités de gérance et de responsabilité dont le relèvement figure parmi les mesures indemnitaires à la page 90 du « bleu ».*

**Réponse :** le crédit inscrit au chapitre 6128 présente un caractère provisionnel. Il doit permettre notamment de procéder à un relèvement du taux des indemnités de gérance et de responsabilité, selon des modalités qui, s'agissant d'une mesure interministérielle, seront arrêtées ultérieurement.

\*

\* \*

**Question n° 18 :** *quelles sont les opérations non individualisées visées pour chacune des régions :*

1° *Au titre des bâtiments administratifs (chapitre 69520) ;*

2° *Au titre de l'équipement des services des Télécommunications (chapitre 69523) ;*

**Réponse :** en ce qui concerne les bâtiments administratifs, les autorisations de programme non individualisées, demandées pour chaque région de programme, constituent, pour la plupart, des provisions destinées à de petites opérations qui ne seront individualisées qu'ultérieurement et se rapportent, en tout état de cause, à des constructions dont le coût est inférieur à 2 millions de francs. Les opérations de l'espèce qui seront lancées en 1967, inscrites au V<sup>e</sup> Plan, ne pourront être arrêtées qu'ultérieurement, après avis du comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire, en fonction de l'urgence des besoins et des possibilités matérielles d'exécution des travaux.

Pour ce qui est de l'équipement des services des télécommunications, les opérations non individualisées de commutation sont représentées principalement par les petits autocommutateurs « Socotel », le matériel des ateliers d'énergie et du petit matériel divers, attribués globalement à chaque région de programme.

Les crédits correspondant aux réseaux aérosouterrains urbains et aux lignes aériennes appartiennent à la catégorie « C » des investissements et sont en conséquence répartis dans chaque région par masse globale sans indication d'opérations.

Enfin, pour ce qui est des câbles régionaux (compris dans la rubrique : transmissions à grande distance), la mise au point des programmes est en cours avec les Préfets et la liste des opérations non individualisées ne peut encore être donnée.

## ANNEXES

---

- N° I. — Le Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.).
- N° II. — Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (Sotelec).
- N° III. — Société mixte pour le développement de la technique de la commutation (Socotel).
- N° IV. — Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France-Câbles et Radio).
- N° V. — Société mixte pour le développement de la technique des centres postaux mécanisés (Somepost).
- N° VI. — Evolution de l'automatisation des zones rurales.
- N° VII. — Installations de nouveaux centraux téléphoniques automatiques.
- N° VIII. — Société coopérative H. L. M., P. T. T. « Toit et Joie ».

## ANNEXE I

### LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

La coordination est de plus en plus étroite entre les activités interministérielles relatives à la *recherche de base* (Service général : S. G.) et celles qui intéressent particulièrement l'Administration des *Postes et Télécommunications* (Service des Recherches et du Contrôle technique : S. R. C. T.). Cette tendance a été concrétisée notamment à l'occasion du budget de 1966 par une nouvelle subdivision du chapitre 69 525 (Crédits de programme), dont les articles 1<sup>er</sup> et 2 concernent respectivement :

— les équipements de laboratoire (y compris les maquettes probatoires de réalisation interne) ;

— les prototypes obtenus par voie de marchés industriels, cela sans distinction entre les deux compartiments S.G. et S.R.C.T.

Le développement de l'organisme est principalement localisé au Centre de Recherches de Lannion (C.R.L.), qui compte actuellement plus de 600 unités et est particulièrement orienté vers les recherches d'avant-garde.

Les objectifs du C. N. E. T. étant essentiellement *pratiques*, le meilleur plan pour un exposé succinct d'activité consiste à considérer les deux grandes disciplines des Télécommunications : *Transmission* et *Commutation*, puis les recherches d'ordre plus général nécessaires à l'avancement des techniques précitées : *Composants électroniques* (éléments constitutifs des systèmes), *milieu de propagation*, *mesure des fréquences* et *des temps*, *acoustique* et *techniques connexes*.

#### Transmission.

En dehors de l'activité permanente de spécification, contrôle, études de qualité, les recherches avancées peuvent être divisées en deux groupes : *amélioration des procédés classiques* (câbles, faisceaux hertziens) et utilisation des *procédés nouveaux*.

Sous le premier titre, doivent être signalées particulièrement les études en cours concernant :

— la *modulation codée* avec deux applications principales : liaisons à courte distance (augmentation de capacité des câbles existants) et constitution des *réseaux intégrés* (voir plus loin commutation électronique temporelle).

— l'accroissement considérable de la capacité des paires coaxiales.

En ce qui concerne les procédés nouveaux, sont à considérer les guides d'ondes circulaires, l'utilisation des faisceaux lasers, les télécommunications par satellites.

Les études entreprises depuis plusieurs années à Lannion sur les guides d'ondes circulaires ont permis d'aboutir à la définition d'un prototype actuellement en cours de réalisation pour une liaison entre la tour hertzienne de Meudon et le Centre de Paris-Saint-Amand.

L'utilisation des faisceaux lasers constitue un procédé d'extrême avant-garde pour la réalisation de liaisons à très grand nombre de voies ; ses possibilités restent à approfondir. La modulation des ondes lumineuses est étudiée depuis plusieurs années. L'étude de la ligne laser est à développer.

Dans le domaine des Télécommunications par satellites, la station de Pleumeur-Bodou, en exploitation commerciale depuis le 18 juin 1965, joue également le rôle de *Station expérimentale*. Le projet d'exécution pour la construction d'une deuxième antenne de réalisation française est en cours. En ce qui concerne les satellites eux-mêmes, les recherches se développent dans deux directions : études des *systèmes*, étude des *équipements embarqués*.

### **Commutation.**

Les questions de Commutation classique — étude, contrôle — sont traitées par un important compartiment auquel sont rattachés les départements Télégraphe et Energie. Cependant, l'effort principal de recherches porte évidemment sur la commutation électronique. Les applications des principes de la *Commutation spatiale* et de la *Commutation temporelle* sont étudiés simultanément.

Les deux autocommutateurs du type spatial Socrate (quasi-électronique) et Aristote (entièrement électronique) mis en service expérimental à Lannion ont permis d'envisager dans le cadre du programme de recherches de Socotel un système unique dit Périclès qui comportera une gamme complète d'autocommutateurs couvrant les besoins de l'Administration. L'installation d'un Central électronique est prévu au cours du V<sup>e</sup> Plan dans la région de Paris.

La commutation temporelle qui, à long terme, paraît la plus prometteuse est particulièrement étudiée au Centre de Lannion. Deux projets sont inscrits au programme :

- un autocommutateur de faible capacité dit AT - 200 ;
- un système de commutation pour le réseau public dit Platon.

Ces deux prototypes utilisent comme tout système temporel des modulations en impulsions du signal téléphonique qui permettent d'appliquer aux opérations de commutation le principe du multiplexage dans le temps. Il a été fait choix pour le premier de la modulation d'impulsions en *amplitude*, pour le second de la modulation en *impulsions codées*. Ce dernier procédé étant particulièrement avantageux pour la transmission, le projet Platon prévoit la constitution de *réseaux intégrés*, c'est-à-dire dans lesquels la transmission des signaux téléphoniques entre centraux s'effectue directement sous *forme codée*, les décodeurs étant placés aussi près que possible des installations d'abonnés. Autrement dit, la modulation codée est utilisée à deux fins : commutation et transmission et ainsi s'estompe la ligne de démarcation qui, traditionnellement, existait entre ces deux techniques fondamentales.

Les études de commutation électronique ont conduit à approfondir la technique des calculateurs électroniques qui constituent les organes centraux de commande des autocommutateurs. Ainsi ont été réalisés ou sont en cours de réalisation des calculateurs susceptibles d'applications diverses (gestion, calcul scientifique, etc.) en dehors de la commutation. Après le calculateur universel Ramsès II, la réalisation d'un calculateur rapide (Chéops) a été entreprise afin d'aborder l'étude de technologies avancées.

Enfin, en raison de leur importance dans l'exploitation doivent être citées les études relatives à la *taxation électronique* et à l'*observation du trafic*.

### **Recherche physique de base et composants électroniques.**

Deux aspects maintes fois signalés doivent être rappelés en raison de leur caractère fondamental :

— la recherche physique de base constitue le support nécessaire à l'étude des composants qu'il s'agisse de produire des matériaux (semi-conducteurs, cristaux pour masers et lasers, etc.) ou d'approfondir les lois physiques soit pour améliorer les composants existants, soit pour concevoir des composants nouveaux. Le C. N. E. T. consacre des moyens importants à ces recherches de base dans les laboratoires d'Issy-les-Moulineaux et de Lannion.

— les progrès accomplis dans les systèmes dépendent dans une très large mesure des résultats obtenus par les spécialistes des composants qui sont constamment guidés par les utilisateurs dont les préoccupations sont principalement de trois sortes : *performances techniques, production économique et fiabilité.*

Dans ce vaste domaine on doit se borner à indiquer les tendances d'orientation avec quelques exemples significatifs.

Les études de *fiabilité* occupent une place importante depuis la création du centre de fiabilité avec l'appui de la D.G.R.S.T. Le centre d'essai se trouve à Lannion. Il convient de signaler que l'obtention d'une haute fiabilité, si elle présente toujours un intérêt pratique, répond parfois à une nécessité, qu'il s'agisse de systèmes inaccessibles (satellites) ou difficilement accessibles (répétiteurs des câbles sous-marins), ou d'ensembles comportant un très grand nombre de composants (machines électroniques).

La *microélectronique* qui, depuis son apparition suscite un vif intérêt, pose de difficiles problèmes non seulement sous l'aspect *technologique*, mais sur le plan de la *production industrielle*. Le C. N. E. T. s'intéresse étroitement aux réalisations industrielles tant en France qu'à l'étranger et, pour ne pas disperser ses propres efforts sur un sujet trop vaste, développe ses recherches sur les *couches minces* qui offrent l'une des possibilités envisagées actuellement pour la constitution des microcircuits.

En ce qui concerne les composants nouveaux et le perfectionnement des composants existants, il y a lieu de noter :

- l'extension des applications des composants solides à des *fréquences de plus en plus élevées* jusqu'aux hyperfréquences ;
- l'utilisation aux mêmes fins des propriétés des *plasmas* ;
- le développement des dispositifs à effet de champ pour lesquels le C. N. E. T. est particulièrement bien placé, même sur un plan international ;
- la recherche de composants adaptés à la technique des machines électroniques : éléments rapides, mémoires de diverses sortes.

Les *masers* sont étudiés à Lannion. Un maser à large bande a été mis au point pour l'équipement de la deuxième station spatiale de Pleumeur-Bodou.

Les études de *lasers* progressent très favorablement à Issy-les-Moulineaux. Sont particulièrement à signaler :

- la mise en évidence de l'émission stimulée sur un cristal mixte d'antimoniure de gallium et d'antimoniure d'indium ;
- la réalisation d'un laser à émission *continue* à *température ordinaire* avec une puissance de plusieurs *centaines de milliwatts*. L'élément utilisé est constitué par du tungstate de calcium dopé au néodyme.

#### **Etude du milieu spatial, technologie spatiale.**

L'étude du milieu se poursuit avec l'appui du Centre national d'Etudes spatiales (C. N. E. S.) et, pour certaines recherches, de la Direction des Recherches et Moyens d'Essais (D. R. M. E.) du Ministère des Armées. Cette activité s'exerce en collaboration étroite avec le Groupe de recherches ionosphériques (G. R. I.) fondé sur l'initiative commune du C. N. E. T., du C. N. R. S. et de l'Institut de Physique du Globe (I. P. G.) et qui, bien que le C. N. E. T. participe toujours à son fonctionnement, est maintenant un laboratoire du C. N. R. S.

Les principaux thèmes de recherches sont mentionnés ci-après :

- structure et dynamique de l'ionosphère inférieure ;
- structure de l'ionosphère et de la magnétosphère ;
- diffusion électronique dans l'ionosphère ;
- phénomènes naturels de fréquence extrêmement basse.

L'important ensemble de sondage à diffusion électronique réalisé par le C. N. E. T. sur convention C. N. E. S. a été mis en service à la fin de 1955. L'exploitation se poursuit. Des résultats originaux ont déjà été obtenus.

Le satellite français FR 1 pour l'étude de l'ionosphère et de la magnétosphère a été lancé par les soins de la Nasa le 6 décembre 1965. Les résultats obtenus sont très satisfaisants, la durée de vie prévue a été largement dépassée grâce notamment au travail de sélection des composants effectué par le centre d'essais de fiabilité de Lannion. Le département du C. N. E. T., qui a été l'un des principaux artisans de cette opération, tout en poursuivant le travail de dépouillement qui lui incombe, a progressivement converti son activité orientée maintenant vers les applications d'ordre militaire et la réalisation des satellites de télécommunication. La participation à de nouvelles opérations d'intérêt scientifique est également prévue dans le cadre des programmes élaborés au sein du C. N. E. S.

#### Mesure précise des fréquences et des temps.

Cette activité, qui s'exerce depuis de longues années au laboratoire de Bagneux, présente un intérêt de premier ordre non seulement en matière de télécommunications, mais dans le domaine scientifique. Le compartiment intéressé est en relation étroite avec l'Observatoire de Paris et le Laboratoire de l'Horloge atomique.

Outre les perfectionnements incessants apportés aux équipements de mesure et de comparaison des fréquences, deux tendances principales sont à signaler :

- l'utilisation toujours plus large des *Horloges atomiques* ;
- l'étude de la transmission des fréquences et des temps par voie radio-électrique.

On notera l'opération récente effectuée sur l'émetteur O. R. T. F. d'Alluis (164 KHz) qui a été stabilisé par les soins du C. N. E. T. au moyen d'un étalon Varian au rubidium. La précision obtenue est  $\pm 1.10^{-11}$  en temps atomique.

#### Acoustique et technique connexe.

Cette activité, peu pratiquée en général, est également traditionnelle au C. N. E. T. ; elle a été transférée à Lannion où il a été possible, en raison des emplacements disponibles, d'entreprendre la réalisation d'un ensemble très moderne de chambres acoustiques. Le programme en cours peut être divisé en trois parties :

— en matière *d'acoustique traditionnelle*, le C. N. E. T. joue le rôle de Conseil auprès de l'Administration des Postes et Télécommunications et de divers organismes publics. Il représente la France dans plusieurs commissions internationales telles que le C. C. I. T. T. et la C. E. I. ;

— les études *d'acoustique physiologique* se développent grâce à des équipes mixtes composées d'ingénieurs du C. N. E. T. et de médecins ;

— le programme d'études de *l'acoustique de la parole* porte sur l'analyse et la synthèse du signe vocal. Deux sortes d'applications sont actuellement retenues : d'une part, la mise au point d'un appareil opérationnel du type Vocoder pour la transmission sur des circuits téléphoniques normaux, d'autre part, la réalisation de dispositifs permettant d'envisager une liaison directe sous forme vocale entre l'homme et la machine.

### Mécanisation postale.

Ce compartiment est chargé de toutes les recherches sur les matériels destinés aux installations postales : tri des lettres et des paquets, manutention. En collaboration avec la Direction Générale des Postes sont étudiés les modes d'exploitation des matériels nouveaux ou les nouveaux assemblages des matériels connus.

Si les études de manutention offrent à l'intérieur du C. N. E. T. un aspect très particulier, en revanche les problèmes de tri automatique se rattachent étroitement aux techniques électroniques. Un exemple particulièrement significatif est celui de la lecture automatique des caractères dactylographiés.

### Service central de contrôle des prix.

La création au sein du Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.) d'un service spécial chargé notamment de la mise en œuvre des dispositions de l'article 54 de la loi de finances de 1963, relatives au contrôle des prix de revient de certains marchés publics, est intervenue au cours du second trimestre 1964.

Ce service, dont le domaine de compétence s'étend à tous les problèmes de prix des divers matériels acquis par l'Administration des Postes et Télécommunications, en dehors du jeu normal de la concurrence, s'est trouvé confronté directement aux difficultés d'organisation d'un contrôle approfondi de la comptabilité de nombreux fournisseurs. La formation sur le plan économique, financier et comptable, d'un personnel enquêteur susceptible d'assumer cette tâche très délicate dans les meilleures conditions, a donc constitué sa première préoccupation et s'est poursuivie jusqu'en 1965.

Parallèlement à cet effort de formation professionnelle, il est apparu également indispensable, pour assurer la réelle efficacité des contrôles de prix de revient, de prêter une attention toute particulière au problème de la coordination de l'action de l'ensemble des services publics, et plus encore à celui de la normalisation de la terminologie et des principes de comptabilité analytique utilisés par les entreprises. L'étude de ces questions qui a d'abord porté sur l'important secteur des Télécommunications et de l'électronique, et a été menée de concert par la profession, le Conseil National de la Comptabilité et la Commission des prix du Comité de Coordination des Télécommunications, s'est avérée très laborieuse. Elle touche maintenant à son terme, mais les dispositions pratiques qui en ont été tirées demandent encore un délai d'application assez long.

Sans attendre la mise au point définitive d'instruments de travail exactement adaptés à ses besoins, le Service de Contrôle des Prix du C. N. E. T. a entrepris une série d'enquêtes intéressant plus de quinze sociétés différentes et concernant essentiellement le prix des :

- téléimprimeurs électroniques et de leurs accessoires ;
- câbles interurbains et des câbles de réseau sous plomb ;
- équipements de transmission ;
- machines à affranchir et enregistrer de guichet ;
- machines à oblitérer.

S'agissant du premier contrôle comptable de prix de revient effectué chez les fournisseurs de ces différents équipements, les travaux se trouvent alourdis par la nécessité d'un examen préalable très approfondi de l'organisation interne de chaque société et le caractère très disparate des systèmes comptables en vigueur à l'intérieur d'un même secteur industriel.

Les conclusions d'un certain nombre de ces études qui, sous un terme générique, recouvrent souvent des productions très diversifiées (nombreux types de câbles par

exemple) et nécessitent de multiples analyses de charges, ne sont pas encore connues. C'est ainsi notamment que le contrôle des *équipements de transmission* en est uniquement à sa première phase et demandera encore un délai d'au moins un an.

Les résultats des enquêtes sur le *câbles interurbains, les câbles de réseau sous plomb et les machines à oblitérer* ont atteint par contre un stade d'élaboration beaucoup plus avancé et peuvent être attendus vraisemblablement vers la fin de l'année en cours.

Deux des études signalées ci-dessus ont par ailleurs été closes dans les conditions suivantes :

*Téléimprimeurs électroniques et accessoires* : Le contrôle de prix de revient effectué au sujet de cet appareil a permis à l'Administration de bénéficier pleinement de l'incidence sur les coûts, de l'amélioration récente des cadences de production consécutive à l'accroissement régulier des commandes de l'Etat. Une réduction moyenne d'environ 21 % par rapport au prix des marchés précédents a pu ainsi être obtenue.

La même étude a conduit cependant à accorder au constructeur une participation complémentaire à ses dépenses d'équipement mais qui se trouve amortie et au-delà, sur les deux marchés à prix provisoires passés en 1965.

*Machines à affranchir et à enregistrer de guichet* : En permettant notamment de délimiter de façon plus exacte le montant des frais d'études non encore amortis sur les commandes précédentes, l'analyse du prix de revient de cette machine a conduit à définir un nouveau prix inférieur à 16,5 % à celui des marchés antérieurs.

## ANNEXE II

### SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

#### 1° Organisation et bilan.

La Sotelec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la Sotelec groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications), et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'Electricité, Société Lignes télégraphiques et téléphoniques, Société alsacienne de Constructions atomiques de Télécommunication et d'Electronique, Société anonyme de Télécommunications et Société Télécommunications radio-électriques et téléphoniques.

La Sotelec est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes : l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotelec est administrée par un Conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, *ès qualités*, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel.

#### 2° Activité en 1966.

En 1966, la Commission consultative technique, les sous-commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi et poursuivront l'étude des différentes questions posées par les problèmes de transmission et par la mise au point d'un futur matériel transistorisé pour les équipements de transmission des centres d'amplification.

Les études intéressent les câbles, les équipements, les matériaux magnétiques et les composants électroniques, les problèmes de fiabilité du matériel.

En 1966, Sotelec a publié régulièrement :

- une revue technique et trimestrielle, « Câbles et Transmission », diffusée en France et à l'étranger :
- à l'usage de ses participants :
  - un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;
  - un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères, et de brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

### 3° Activités en 1967.

En 1967 la Sotelec poursuivra normalement la publication de la revue « Câbles et Transmission » et des Bulletins Techniques d'Information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'Administration des P. T. T. et les sociétés participantes, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- études relatives au choix d'un futur matériel transistorisé pour les équipements de transmission des centres d'amplification ;
- études théoriques et expérimentales des liaisons à très grande distance munies de supprimeurs d'échos et de compresseurs-expandeurs ;
- transmission de données ;
- augmentation, au-delà de 12 MHz, de la bande de fréquences transmise sur paires coaxiales 2, 6/9, 5 (les études en cours portent sur la bande 12-60 MHz) ;
- étude d'un système transistorisé à 12 MHz pour paires coaxiales 2, 6/9, 5 et 1, 2/4, 4.

## ANNEXE III

### SOCIÉTÉ MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (SO. CO. TEL.)

#### I. — Organisation et bilan.

La SO. CO. TEL., société d'économie mixte créée le 5 février 1959, groupe l'Etat et les cinq grands constructeurs de matériel de commutation télégraphique et téléphonique :

Association des ouvriers et instruments de précision (A. O. I. P.);  
Compagnie générale de constructions téléphoniques (C. G. C. T.);  
Compagnie industrielle des télécommunications (C. I. T.);  
Le Matériel téléphonique (L. M. T.);  
Société française des téléphones Ericsson (S. T. E.).

Ses activités consistent en la constitution d'un patrimoine commun de droits de propriété industrielle destiné à perfectionner les matériels actuels et à coordonner les études devant conduire aux matériels futurs : c'est donc essentiellement une société d'études sans activité commerciale ne réalisant pas de bénéfices et uniquement financée par la cotisation des associés.

Elle est administrée par un Conseil de Gérance présidé statutairement par le Directeur du Centre national d'études des télécommunications et composé de cinq représentants de l'Etat majoritaire (Finances et P. T. T.) et des représentants des sociétés participantes.

En raison de la participation majoritaire de l'Etat, elle est soumise au contrôle économique et financier ; son bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé ; en outre, elle est assujettie au contrôle de la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises publiques et, pour le statut et les salaires du personnel, de la Commission interministérielle de Vérification des Salaires des Entreprises publiques.

Le bilan de la société, au 31 décembre 1965, présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 588.387,87 F (voir tableau annexe).

#### II. — Activités de la société en 1966.

En 1965, les activités de la société se sont poursuivies selon deux directions :

1° A Paris, les commissions et groupes de travail réunissant les techniciens de l'administration des P. T. T. et des sociétés participantes ont continué leurs activités communes sur les principaux points suivants :

Normalisation des systèmes actuels Crossbar dans les réseaux de Paris et de province ;

Poste téléphonique : la SO. CO. TEL., qui a mis au point le nouveau poste SO. CO. TEL. S. 63, a été partie à la convention qui règle sa fabrication industrielle ;  
Centraux électroniques : un second programme a été entrepris, devant conduire notamment à la mise en service dans trois ans d'un central électronique dans la région parisienne.

2° Au laboratoire commun de Lannion, opération de décentralisation réalisée par la société dès 1961 ; les travaux suivants ont été conduits :

Participation aux équipements de centraux électroniques expérimentaux installés à Lannion par le Centre national d'études des télécommunications ;

Réalisation, avec une société participante, d'une maquette de central électronique, connectée au réseau parisien ;

Poursuite des normalisations de supports pour les matériels futurs.

En outre, les publications de la société, notamment la revue « Commutation et Electronique », ont contribué à mieux faire connaître les matériels français dans le monde. La société a pris une part active à l'organisation d'un « Colloque international de commutation électronique » qui s'est tenu à Paris en avril et qui a réuni plus d'un millier de spécialistes de toutes nationalités.

### III. — Projets pour 1967.

La normalisation des centraux en matériels Crossbar, génératrice d'améliorations dans les prix et les détails de livraison, sera poursuivie.

La réalisation d'un central expérimental électronique fonctionnant dans la région parisienne entrera dans une phase décisive au cours de la deuxième année du programme triennal.

Enfin, en liaison avec Sotelec et les organismes interministériels intéressés à cette technique nouvelle, la société continuera à apporter son concours à la définition d'une technique française de commutation de données.

A C T I F					P A S S I F		
	Montant brut.	Amortissements.	Montant net.	Totaux partiels.		Montant.	Totaux partiels.
<i>Immobilisations.</i>							
214 Matériel et outillage.....	326.503,95	236.969,84	89.534,01		<i>Capital propre et réserves.</i>		
215 Matériel de transport.....	16.481,01	10.318,95	6.162,06		100 Capital social .....	12.120 »	12.120 »
2160 Mobilier, matériel de bureau .....	59.171,50	33.241,31	25.930,19		14 Subventions d'équipement reçues :		
2161 Mobilier, matériel d'études	271.616,35	172.600,68	99.015,67		1410 Associés .....	650.033,14	
2162 Agencements, aménagements, installations .....	20.304,56	9.735,14	10.569,42		1411 Etat .....	68.638,32	
23 Immobilisations en cours...	129 »		129 »		147 Moins subventions inscrites à pertes et profits .....	466.828,42	
Total .....	694.206,27	462.865,92	231.340,35	231.340,35	Total .....	251.843,04	251.843,04
<i>Autres valeurs immobilisées.</i>							
25 Prêts à plus d'un an.....	74.750,64	»	74.750,64	74.750,64	16 Emprunts à plus d'un an..		
<i>Valeurs réalisables à court terme ou disponibles.</i>							
555 Bons du Trésor.....	38.600 »	»	38.600 »		16310 Etat .....	34.319,16	
56200 Crédit lyonnais .....	51.580,37	»	51.580,37		16311 A. O. I. P. ....	6.863,84	
56201 Société générale .....	5.489,48	»	5.489,48		16312 C. I. T. ....	6.863,83	
565 Chèques postaux .....	184.941,35	»	184.941,35		16313 Ericsson .....	6.863,83	
570 Caisse siège social.....	662,65	»	662,65		16314 C. G. C. T. ....	6.863,83	
571 Caisse Lannion .....	1.023,03	»	1.023,03		16315 L. M. T. ....	6.863,83	
Total .....	282.296,88		282.296,88	282.296,88	Total .....	68.638,32	68.638,32
Total général .....				588.387,87	<i>Dettes à court terme.</i>		
					40 Fournisseurs .....	129 »	
					445 Comptes courants des associés :		
					4450 Etat .....	91.830,07	
					4451 A. O. I. P. ....	18.366,01	
					4452 C. I. T. ....	18.366,01	
					4453 Ericsson .....	18.366,02	
					4454 C. G. C. T. ....	18.366,01	
					4455 L. M. T. ....	28.272,48	
					46 Crédoiteurs divers .....	21.476,46	
					47 Comptes de régularisation Passif .....	40.614,45	
					Total .....	255.786,51	255.786,51
					Total général .....		588.387,87

## ANNEXE IV

### COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE CABLES ET RADIO)

Des progrès techniques très importants ont été accomplis au cours de ces dernières années dans le domaine des télécommunications intercontinentales. De nouveaux systèmes, tels que les satellites de télécommunications et les câbles coaxiaux à répéteurs immergés peuvent maintenant être réalisés et fournir des circuits télégraphiques et téléphoniques de haute qualité et de rendement excellent.

Cette nouvelle orientation de la technique, ainsi que l'évolution générale des télécommunications dans le monde posent des problèmes complexes dont la solution nécessite certaines modifications de structure.

En 1965, la société a dû prendre des participations dans deux nouvelles sociétés de télécommunications.

L'une, dénommée « Télécommunications internationales du Mali », a pour objet l'exploitation des liaisons internationales de la République du Mali.

L'autre, dénommée « Entreprise générale de télécommunications », a pour objet la mise en place des nouveaux systèmes de télécommunications.

Au cours de l'année 1965, la progression de l'activité de la Compagnie s'est poursuivie. Les équipements des centres d'Afrique ont été renforcés et 16 nouvelles liaisons directes ont été ouvertes, soit 4 pour le service télégraphique, 4 pour le service téléphonique et 8 pour le service télex.

L'ouverture de ces nouvelles liaisons a entraîné un déplacement du trafic télégraphique, qui est en diminution de 5,9 % au profit des services téléphonique et télex dont l'augmentation ressort respectivement à 21,5 % et 63,5 %.

Au cours de l'exercice 1965, les recettes se sont élevées à 38.417.488,09 F, en augmentation de 8,45 % sur l'année précédente et les dépenses de fonctionnement ont été de 20.118.801,21 F, soit une augmentation de 1 %.

La dotation au compte d'amortissement et de provision est passée de 11.113.735,57 F en 1964 à 13.841.535,76 F.

Après diverses affectations, dont une somme de 2.600.000 F à l'amortissement exceptionnel de câbles, les résultats de l'exercice, tels qu'ils ressortent du compte de pertes et profits, se soldent par un bénéfice de 758.671,43 F que nous vous proposons d'affecter à raison de 37.933,58 F à la réserve légale et de 720.737,85 F à la réserve générale.

#### EXERCICE 1965

#### Compte de pertes et profits.

<i>Débit.</i>			<i>Crédit.</i>
Pertes antérieures .....	88.369,46	Bénéfice d'exploitation ...	4.457.151,12
Pertes diverses .....	2.930.153,23	Profits antérieurs .....	66.563,30
Dotation pour amortissements exceptionnels...	2.600.000,00	Profits divers .....	1.853.479,70
Bénéfice de l'exercice.	758.671,43		
<b>Total .....</b>	<b>6.377.194,12</b>	<b>Total .....</b>	<b>6.377.194,12</b>

**Bilan au 31 décembre 1965.**

ACTIF				PASSIF	
Frais d'établissement .....	395.053,93			Capital .....	30.000.000 »
Amortissements .....	230.075,77	164.978,16	164.978,16	Réserve légale .....	120.604,09
Immobilisations :				Réserve générale .....	2.345.018,84
Terrains .....		3.900.255,98		Réserve de réévaluation.....	32.436.143,03
Constructions .....	10.653.143,99			Provision pour risques.....	915.001 »
Amortissements .....	2.621.560,43	8.031.583,56		Provision pour charges à répar-	
Câbles immergés et lignes				tir .....	5.800.000 »
terrestres .....	64.089.225,05			Dettes à long terme.....	6.990.600 »
Amortissements .....	52.275.116,35	11.814.108,70		Valeurs exigibles .....	2.357.013,03
Autres immobilisations corpo-					
relles .....	57.594.024,23				
Amortissements .....	26.532.557,42	31.061.466,81			
Immobilisations incorporelles....	1.250.912,46				
Provision .....	1.057.722,16	193.190,30		Résultats de l'exercice	
Immobilisations en cours.....		2.151.330,75	57.151.936,10	(profits nets) .....	758.671,43
Autres valeurs immobilisées.....			804.354,13		
Valeurs d'exploitation .....			2.140.708,56		
Valeurs réalisables à court terme					
ou disponibles.....			21.461.074,47		
<b>Total .....</b>			<b>81.723.051,42</b>	<b>Total .....</b>	<b>81.723.051,42</b>

## ANNEXE V

### SOCIETE MIXTE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MECANISES (SOMEPOST)

#### I. — Généralités.

Somepost est une société d'économie mixte, constituée sous forme de société à responsabilité limitée, où le capital de 12.050 F est partagé entre l'Etat à raison de 50,2 % et 16 fabricants de matériel de mécanisation postale.

La société, créée par décret du 30 novembre 1961, comportait à l'origine 14 constructeurs, ce chiffre a été porté à 15 en 1962 et à 16 en 1963.

Les statuts définissent le domaine technique où doit s'exercer l'activité de la société. Ce domaine s'étend à tous les problèmes de mécanisation postale à l'exclusion de ceux concernant les bâtiments, les ateliers d'énergie et les véhicules roulants.

Dans les limites ainsi fixées à ses activités, Somepost exerce en France une triple fonction :

1° Elle constitue un bureau « d'ingénierie » chargé des études d'architecture industrielle, des installations de mécanisation postale à partir des avant-projets établis par la Direction générale des Postes, et de la conduite et de la coordination des travaux de mise en place de ces installations dans les centres de tri et bureaux importants ;

2° Elle assure une mission d'information et de documentation technique et à cet effet doit recueillir et diffuser, auprès de l'Administration et des constructeurs, toutes informations techniques susceptibles d'intéresser le domaine de la mécanisation postale et gère un portefeuille de brevets ;

3° Elle constitue en outre un organisme d'étude des problèmes de mécanisation postale par l'entremise d'une commission consultative technique qui groupe des représentants de la Direction générale des Postes et des services d'exploitation du C. N. E. T. et des constructeurs.

Enfin à la suite d'une décision unanime de l'ensemble des associés, Somepost, dès sa création, s'est vu confier une tâche de prospection à l'étranger, afin de faire connaître les techniques françaises et s'efforcer de les implanter dans des pays étrangers.

Administrée par un Conseil de gérance dont le Président et le Vice-Président sont, de droit, le Directeur général des Postes et le Directeur du C. N. E. T., la Société a à sa tête un Directeur, assisté du Secrétaire permanent, tous deux fonctionnaires placés en position de détachement, le premier Ingénieur en Chef des Télécommunications, le second, Administrateur des Postes et Télécommunications.

Le Contrôleur financier auprès du Ministère des Postes et Télécommunications a été désigné pour assumer les fonctions de contrôleur d'Etat auprès de la Société, dont la gestion et les comptes sont au surplus, soumis à la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

## II. — Activités de la Société en 1966.

Dans le domaine des études « d'ingénierie », l'activité de Somepost en 1966 s'est portée essentiellement sur les centres de tri de Marseille-gare, Toulouse-gare, Brive-gare, Maine-Montparnasse et sur les grands bureaux de Paris R P et Bordeaux R P.

Sur le plan de la coordination des travaux d'installation l'activité de Somepost s'est exercée essentiellement sur les centres de tri de Lyon-gare, Amiens-gare, Brive-gare et ainsi que sur les grands bureaux de Montpellier R P et Lyon R P.

La Commission consultative technique s'est vu confier un nouveau programme d'études que les groupes de travail ont entrepris sous la direction d'un groupe permanent de coordination et de liaison.

Le programme d'études a été fixé par le Conseil de gérance de Somepost sur proposition du Directeur général des Postes, Président du Conseil de gérance, en fonction des problèmes qui se posent à la Direction générale des Postes en matière de mécanisation postale.

La prospection à l'étranger s'est encore intensifiée. Somepost a mis à la disposition des autorités algériennes le centre de tri d'Alger. 1966 voit la mise en vigueur du contrat entre Somepost et l'Organisme des Postes de la République Arabe Unie pour la mécanisation du centre de tri d'Alexandrie.

Des négociations sont en cours pour d'autres projets, soit en Egypte, soit dans d'autres pays.

## III. — Projets pour 1967.

En France Somepost se consacrera aux études d'ingénierie qui lui seront confiées par la Direction générale des Postes dans le cadre du programme de modernisation et de mécanisation des services dressé par celle-ci.

A l'étranger Somepost poursuivra sa prospection et tentera en particulier d'obtenir un nouveau contrat en République Arabe Unie pour le centre de Tanta.

## EXERCICE 1965

## BILAN

ACTIF				PASSIF			
Immobilisations .....			50.715,88	<i>Capital propre et réserve..</i>			12.050 »
215 Matériel de transport.....	20.615,96			100 Capital social.....		12.050 »	
2158 Moins amortissement.....	14.815,58			141 Subventions d'équipement reçues .....	110.497,69		
		5.800,38		147 Moins subventions ins- crites à pertes et profits.	29.781,81		
216 Matériel de bureau.....	59.881,73					80.715,88	80.715,88
2168 Moins amortissement.....	14.966,23						
		44.915,50					
<i>Autres valeurs immo- bilisées .....</i>			30.000 »				
25 Prêts à plus d'un an.....		30.000 »					
<i>Valeurs réalisables à court terme .....</i>			968.308,34	<i>Dettes à court terme.....</i>			956.258,34
410 Clients divers.....		14.150,36		418 Avances et acomptes reçus.	291.747,19		
411 Clients Etat.....		190.833,21		425 Rémunérations dues.....	14.779,20		
445 C. C. associés.....		229.054,05		436 Etat, impôts et taxes....	39.808,82		
480 Charges comptabilisées d'avance .....		502,65		445 C. C. associés.....	535.923,34		
562 Crédit lyonnais.....		308.638,56		46 Créiteurs divers.....	43.860,11		
565 Chèques postaux.....		213.771,33		470 Charges à payer.....	30.139,68		
570 Caisse .....		10.357,98					
58 Régie d'avances.....		1.000 »					
<b>Total .....</b>			<b>049.024,22</b>	<b>Total .....</b>			<b>1.049.024,22</b>

## ANNEXE VI

### EVOLUTION DE L'AUTOMATISATION DES ZONES RURALES

1<sup>er</sup> septembre 1965 - 1<sup>er</sup> août 1966.

Les renseignements ci-dessous ne concernent que les centres *locaux* des groupements, à l'exclusion des centres de groupement eux-mêmes qui bénéficient tous de la permanence du service.

Pour l'ensemble du territoire, environ 94 % des abonnés ruraux bénéficient actuellement de l'automatique rural ou intégral.

En particulier, 67 départements sont, au 1<sup>er</sup> août 1966, entièrement équipés, parmi lesquels figurent ceux de la Moselle, des Basses-Pyrénées, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et des Vosges, dont l'équipement a été achevé entre le 1<sup>er</sup> septembre 1965 et le 1<sup>er</sup> août 1966.

Ce résultat a pu être obtenu grâce :

— d'une part, aux importants efforts des collectivités locales, les avances consenties par elles à l'Administration des P. T. T. au cours des dernières années étant récapitulées ci-après :

	Millions de francs.
1961 .....	11,5
1962 .....	10,5
1963 .....	10,8
1964 .....	6,9
1965 .....	2,7
1966 (7 premiers mois) .....	0,9

— d'autre part, à l'effort particulier accompli par l'Administration des P. T. T. depuis 1960. Depuis cette date, en effet, grâce à un apport très important de crédits budgétaires, un volume de travaux triple de celui correspondant aux avances versées est engagé chaque année.

Il est évident que le montant des avances remboursables consenties par les collectivités locales va en diminuant puisque les travaux restant à effectuer n'intéressent plus qu'un nombre restreint de départements.

Le tableau ci-après fait ressortir, par département et par groupement non entièrement équipés au 1<sup>er</sup> septembre 1965 :

— d'une part, les travaux d'automatisation réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 1965 et le 1<sup>er</sup> août 1966 ;

— d'autre part, les travaux restant à effectuer au 1<sup>er</sup> août 1966 (pratiquement, des travaux plus ou moins importants sont en cours dans presque tous les groupements non entièrement équipés à cette date).

Dans ce tableau :

— le nom de six départements dont l'équipement a été terminé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1965 est souligné ;

— l'astérisque suivant le nom du département indique que le financement de l'automatisation par avances remboursables n'est pas encore achevé ;

— des travaux sont en cours dans tous les groupements dont l'équipement n'est pas encore terminé.

Mais dans les groupements dont le centre de groupement dispose déjà d'un auto-commutateur (ou en disposera dans un proche avenir), les centres locaux les plus importants seront équipés directement en automatique intégral (sans passer par le stade de l'automatique rural, qui n'est qu'un semi-automatique).

REGIONS	DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS dont l'équipement n'était pas terminé au 1 <sup>er</sup> septembre 1965.	NOMBRE d'abonnés équipés entre le 1 <sup>er</sup> septembre 1965 et le 1 <sup>er</sup> août 1966.	NOMBRE d'abonnés restant à équiper au 1 <sup>er</sup> août 1966.	OBSERVATIONS
Amiens .....	Somme (*).....	Abbeville .....	414	995	
		Albert .....	63	357	
		Amiens .....	15	1.556	
		Ham .....	Néant.	82	
		Montdidier .....	Néant.	7	
		Nesle .....	Néant.	46	
		Péronne .....	21	98	
		Poix .....	60	52	
		Roye .....	107	274	
		<b>Totaux .....</b>		<b>680</b>	
Bordeaux .....	Dordogne .....	Périgueux .....	184	79	Terminé en mai 1966. Terminé en mars 1966.
		Terrasson .....	Néant.	214	
	Landes .....	Mont-de-Marsan .....	31	559	
	Basses-Pyrénées..	Bayonne .....	140	Néant.	
		Oloron-Sainte-Marie .....	100	Néant.	
	<b>Totaux .....</b>		<b>455</b>	<b>852</b>	
Clermont-Ferrand .....	Cantal .....	Aurillac .....	100	447	
		Mauves .....	Néant.	74	
	Haute-Loire ....	Langeac .....	86	129	
	Puy-de-Dôme (*)..	La Bourboule .....	15	91	
		Clermont-Ferrand .....	361	2.252	
		Issoire .....	124	126	
		Saint-Eloy-les-Mines .....	211	143	
	Saint-Gervais-d'Auvergne ..	Néant.	325		
<b>Totaux .....</b>		<b>897</b>	<b>3.587</b>		
Dijon .....	Doubs .....	Maiche .....	54	352	
		Montbéliard .....	172	750	
		Morteau .....	15	86	
	Haute-Saône ....	Gray .....	124	Néant.	
		Jussey .....	282	Néant.	
		Luxeuil .....	180	Néant.	
		Vesoul .....	215	Néant.	
	<b>Totaux .....</b>		<b>1.042</b>	<b>1.188</b>	

REGIONS	DEPARTEMENTS	GROUPEMENTS dont l'équipement n'était pas terminé au 1 <sup>er</sup> septembre 1965.	NOMBRE d'abonnés équipés entre le 1 <sup>er</sup> septembre 1965 et le 1 <sup>er</sup> août 1966.	NOMBRE d'abonnés restant à équiper au 1 <sup>er</sup> août 1966.	OBSERVATIONS	
Lille .....	Nord .....	Lille .....	1.029	2.401	Equipement <b>sur crédits</b> budgétaires uniquement en automatique intégral.  Terminé en mai 1966.	
		Pas-de-Calais (*).	Arras .....	2.776		758
			Béthune .....	Néant.		3.908
			Calais .....	100		538
			Hénin-Liétard .....	252		Néant.
			Lens .....	1.173		1.077
			Montreuil .....	100		299
			Le Touquet .....	Néant.		279
			<b>Totaux</b> .....	<b>5.430</b>		<b>9.260</b>
		Lyon .....	Isère .....	Bourgoin .....		36
Goncelin .....	107			Néant.		
Grenoble .....	351			371		
La Mure .....	56			Néant		
Saint-Marcellin .....	60			535		
La Tour-du-Pin .....	20			60		
Voiron .....	Néant.			293		
Loire .....	Pélussin .....			216	Néant.	Terminé en septembre 1965.  Terminé en février 1966.  Terminé en mars 1966.
Savoie .....	Roanne .....		75	386		
	Saint-Etienne .....		180	720		
	Albertville .....		212	Néant.		
	Les Echelles .....		Néant.	20		
Saint-Jean-de-Maurienne ..	85		Néant.			
<b>Totaux</b> .....	<b>1.398</b>	<b>2.670</b>				
Marseille .....	Corse (*) .....	Ajaccio .....	7	374	Terminé en mars 1966.	
		Bastia .....	53	134		
		Corte .....	12	44		
		Ghisonaccia .....	8	Néant.		
		Sartène .....	Néant.	653		
		<b>Totaux</b> .....	<b>80</b>	<b>1.205</b>		

REGIONS	DEPARTEMENTS	GROUPEMENTS dont l'équipement n'était pas terminé au 1 <sup>er</sup> septembre 1965.	NOMBRE d'abonnés équipés entre le 1 <sup>er</sup> septembre 1965 et le 1 <sup>er</sup> août 1966.	NOMBRE d'abonnés restant à équiper au 1 <sup>er</sup> août 1966.	OBSERVATIONS		
Montpellier	Gard	Alès	390	643			
		Nîmes	876	1.100			
		Sommières	Néant.	405			
	Hérault	Béziers	351	485			
		Montpellier	602	1.608			
Pyrénées - Ori- tales	Perpignan	485	1.241				
		<b>Totaux</b>	<b>2.704</b>	<b>5.482</b>			
Nancy	Moselle	Boulay	284	Néant.		Terminé en mars 1966. Terminé en juin 1966. Terminé en novembre 1965.	
		Vosges	Remiremont	256			Néant.
		Saint-Dié	223	Néant.			
			<b>Totaux</b>	<b>763</b>			»
Nantes	Loire-Atlantique.	Blain	47	133			
		Chateaubriant	Néant.	318			
		Pornic	314	49			
	Maine-et-Loire	Baugé	258	50			
		Cholet	216	65			
		Saumur	409	603			
		Segré	Néant.	38			
		<b>Totaux</b>	<b>1.244</b>	<b>1.256</b>			
Orléans	Cher	Bourges	Néant.	498			
Poitiers	Charente - M a r i time	La Rochelle	Néant.	70			
Rennes	Côtes-du-Nord (*)	Guingamp	Néant.	109			
		Saint-Brieuc	327	1.219			
	Finistère (*)	Chateaulin	Néant.	470			
		Quimper	22	1.524			
		<b>Totaux</b>	<b>349</b>	<b>3.322</b>			
Strasbourg	Bas-Rhin	Strasbourg	128	Néant.	Terminé en novembre 1965. Terminé en octobre 1965.		
	Haut-Rhin	Colmar	129	Néant.			
			<b>Totaux</b>	<b>257</b>		»	
		<b>Totaux généraux</b>	<b>15.299</b>	<b>32.867</b>			

## ANNEXE VII

### INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

#### A. — Commandes en cours d'exécution (crédits des budgets antérieurs).

##### I. — Zone périphérique de Paris.

- mise en service prévue pour 1967 :  
Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency.
- mise en service prévue pour 1968 :  
Trappes, Villepreux-les-Clayes.

##### II. — Province.

- mise en service prévue d'ici à la fin de 1966 :  
Arras, Carpentras, Cigean, Schirmeck.
- mise en service prévue en 1967 :  
Aimargues, Alpe-d'Huez, Arpajon, Bagnères-de-Bigorre, Biscarosse, Bolbec, Bourg-d'Oisans, Bourges, Bressuire, Brie-Comte-Robert, Bruay-en-Artois, Cernay, Chamrousse, Chartres, Château-Salins, Chauny, Draguignan, Lillebonne, Loches, Marcheprime, Mérignac, Meulan, Moissac, Montélimar, Niort, Orange, Sainte-Maxime, Sommières, Villard-de-Lans.
- mise en service prévue en 1968 :  
Alençon, Aurillac, Barbezieux, Bourg-Saint-Maurice, Châteauroux, Dourdan, L'Isle-Jourdain, Laon, Pontoise, Pornic, Quimper, Remi-Sézanne, Sommières, Tergnier, Val-d'Isère, Valence-d'Agen, Le Vigan.

#### B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1966 (crédits du budget de 1966, mise en service prévue pour la fin de 1968 ou le début de 1969).

##### I. — Zone périphérique de Paris.

Domont, Marly-le-Roi, Neuilly-sur-Marne.

##### II. — Province.

Auch, Sanary, Sarrebourg.

#### C. — Commandes qui seront passées en 1967 (crédits du budget de 1967).

Enumérations indicatives :

a) Des opérations les plus importantes.

##### I. — Zone périphérique de Paris.

Beaumont-sur-Oise, Chennevières, Gonesse, L'Isle-Adam.

II. — *Province* :

Ajaccio, Aniche, Andrézieux, Bapaume, Le Canon, Carcassonne, Cherbourg, Eze, Lavaur, Le Lavandou, Mâcon, Morlaix, Pacy-sur-Eure, Pessac, Rambouillet, Les Sables-d'Olonne, Soissons, Vidauban.

III. — *Outre-mer* :

Saint-Denis-de-la-Réunion, Pointe-à-Pitre.

b) Des opérations ayant fait ou devant faire l'objet d'avances remboursables finançant partiellement la commande.

Bayeux, Saint-Louis, Vernon.

\*  
\* \*

**VILLES DANS LESQUELLES SONT ENVISAGEES DES EXTENSIONS  
DE CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES**

A. — **Commandes en cours d'exécution** (crédits des budgets antérieurs).

I. — *Paris* :

— mise en service prévue d'ici à la fin de 1966 :

secteurs : Danton, Pereire.

— mise en service prévue en 1967 :

secteurs de : Auteuil, Aviation, Avron, Bobillot, Charlebourg, Daguerre, Diderot, Elysées, Gravelle, Lavoisier, Nord, Plaine, Provence, Rameau, Robinson, Trudaine Villette.

— mise en service en 1968 :

secteurs de : Berny Ségur, Vaugirard.

II. — *Zone périphérique de Paris* :

— mise en service prévue d'ici à la fin de 1966 :

Le Mesnil-Saint-Denis.

— mise en service prévue pour 1967 :

Aulnay-sous-Bois, Conflans-Sainte-Honorine, Juvisy, Orsay.

— mise en service prévue pour 1968 :

Sainte-Geneviève-des-Bois.

III. — *Province* :

— mise en service prévue d'ici à la fin de 1966 :

Lyon-Croix-Rousse, Lyon-Sainte-Foy, Lyon-Tassin, Marseille-National, Nice-Fabron.

— mise en service prévue en 1967 :

Amiens, Angers (2° central), Angoulême, Aubagne, Audincourt, La Baule, Bayonne, Belfort, Besançon (2° central), Blois, Bordeaux-Palais Galien, Brest, Caen, Grenoble (2° central), Laval, Lyon-Gaillon, Lyon-Combe Blanche, Marseille-Ferréol, Marseille-Garibaldi, Metz, Melun, Molsheim, Montbéliard, Montpellier (2° central), Nantes-Courbet, Nantes-Pirmil, Pau, Poitiers, Rennes (2° central), Royat, Saint-Laurent-du-Var, Saverne, Strasbourg-Brogie, Toulon, Toulouse-Côte Pavée, Troyes, Vienne.

— mise en service prévue en 1968 :

Aix-les-Bains, Biarritz, Bordeaux-Aquitaine, La Ciotat, Cognac, Colmar, Dunkerque, Lille-Boitelle, Limoges (2<sup>e</sup> central), Lyon-Parmentier, Lyon-Villeurbanne-Poudrette-Vaulx-en-Velin, Lons-le-Saunier, Marseille-National, Nancy-Stanislas, Nantes-Cambronne, Nice-Garibaldi, Périgueux, Perpignan, Rouen - Jeanne-d'Arc, Talence, Toulouse-Garonne.

B. — **Commandes qui seront passées avant la fin de 1966** (crédits du budget 1966, mise en service prévue pour la fin de 1968 ou le début de 1969).

I. — *Paris* :

secteur de Défense.

II. — *Zone périphérique de Paris* :

Vélizy.

III. — *Province* :

Antibes, Boulogne-sur-Mer, Brive, Lyon-Saint-Fons, Marseille-Sainte-Marguerite, Marseille-Les Pennes, Montauban.

C. — **Commandes qui seront passées en 1967** (crédits du budget 1967 ; mise en service prévue en 1969).

I. — *Paris* :

secteurs de : Ampère, Archives, Bossuet, Charlebourg, Danton, Diderot, Flandre, Grésillons, Invalides, Keller, Michelet, Montmartre, Pompadour, Rameau, Tourelles.

II. — *Zone périphérique de Paris* :

Rueil, Chelles.

III. — *Province* :

Agen, Alès, Annemasse, Avignon (2<sup>e</sup> central), Beausoleil, Beauvais, Béziers, Calais, Cap-d'Ail, Cambrai, Chalon-sur-Saône, Cholet, Clermont-Ferrand (2<sup>e</sup> central), Compiègne, Givors, Golfe-Juan, Le Havre, Kingersheim, Lille-Faidherbe, Lingolsheim, Lyon-Vaise, Lyon-Bron, Le Mans, Martigues, Montpellier, Pézenas, Reims (2<sup>e</sup> central), La Rochelle, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Saint-Jean-de-Luz, Sète, La Seyne, Toulouse-Jaurès, Tourcoing, Tours, Tulle.

\*

\* \*

## INSTALLATIONS TELEX

A. — **Commandes en cours d'exécution** (crédits des budgets antérieurs).

*Mise en service prévue d'ici à la fin 1966 :*

Paris III (nouveau central).....	1.000 équipements.
Grenoble (nouveau satellite).....	200 équipements.
Montpellier (extension) .....	100 équipements.
Reims (extension) .....	200 équipements.

*Mise en service prévue en 1967 :*

Lille II (nouveau central).....	100 équipements.
Nice (extension) .....	200 équipements.
Paris III (extension).....	1.000 équipements.
Dijon (extension) .....	300 équipements.
Paris-Nodal (extension) .....	1.000 circuits.
Nantes (extension) .....	300 équipements.

**B. — Commandes passées sur les crédits du budget 1966.**

*Commandes déjà passées :*

*Mise en service prévue en 1967 :*

Lille II (extension).....	400 équipements.
Toulouse (extension) .....	200 équipements.
Montpellier (extension) .....	100 équipements.
Rennes (extension) .....	100 équipements.
Tours (extension) .....	200 équipements.

*Mise en service prévue en 1968 :*

Paris IV (nouveau central).....	2.000 équipements.
Bordeaux II (nouveau central).....	600 équipements.
Dunkerque (nouveau satellite).....	200 équipements.
Maubeuge (nouveau satellite).....	100 équipements.
Avignon (nouveau satellite).....	200 équipements.
Carpentras (nouveau satellite).....	100 équipements.
Marseille II (extension).....	200 équipements.

*Commandes à passer d'ici à la fin de 1966 :*

*Mise en service prévue en 1968 :*

Rouen II (extension).....	400 équipements.
Paris International (extension).....	1.000 circuits.

**C. — Commandes qui seront passées en 1967 (crédits du budget 1967) :**

Strasbourg II * (nouveau central).....	200 équipements.
Grenoble (nouveau central).....	600 équipements.
Metz (nouveau central).....	400 équipements.
Nantes II (nouveau central).....	400 équipements.
Marseille III ** (nouveau central).....	1.000 équipements.
Nancy-Nodal (nouveau central).....	1.500 circuits.
Lille-Nodal *** (nouveau central).....	1.500 circuits.
Marseille-Nodal ** (nouveau central).....	1.500 circuits.
Bordeaux II (nouveaux satellites).....	200 équipements.
Strasbourg II (nouveaux satellites).....	400 équipements.
Grenoble (nouveaux satellites).....	200 équipements.
Clermont-Ferrand (extension) .....	300 équipements.
Limoges (extension) .....	300 équipements.

\* Pour mémoire financé par le F. I. A. T.

\*\* Sous réserve de la livraison des locaux (surélévation de Marseille-Ferréol) avant juillet 1968.

\*\*\* Bâtiment financé par le F. I. A. T.

## ANNEXE VIII

### SOCIETE COOPERATIVE H. L. M. - P. T. T. « TOIT ET JOIE »

#### I. — Organisation.

« Toit et Joie » est une société anonyme à personnel et capital variables constituée sous la forme coopérative pour favoriser le logement, en location simple, du personnel de l'administration des P. T. T.

Ses statuts, approuvés par arrêté ministériel du 4 novembre 1957, lui permettent de faire toutes les opérations prévues dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré.

Son activité est cependant limitée à la construction d'immeubles dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Elle est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale des sociétaires qui désigne également les commissaires vérificateurs chargés de la vérification des comptes.

#### II. — Activité.

Depuis sa création, « Toit et Joie » a bénéficié des prêts prévus par la législation H. L. M. et de prêts sans intérêt ou subventions consenties par l'administration des P. T. T. comme à tous les organismes H. L. M. qui réservent des logements pour son personnel.

Ses premiers chantiers ont été ouverts fin 1959 et, depuis cette époque, elle a édifié 1.779 logements ainsi que le gros œuvre de cinq hôtels des postes répartis en dix-sept groupes d'immeubles.

Par rapport à l'ensemble des logements subventionnés dans la région parisienne, le nombre d'appartements mis à la disposition de l'administration depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	APPARTEMENTS livrés par l'ensemble des organismes H. L. M. subventionnés.	APPARTEMENTS livrés par « Toit et Joie ».
1960 .....	779	99
1961 .....	506	116
1962 .....	880	329
1963 .....	757	329
1964 .....	608	274
1965 .....	621	121
1 <sup>er</sup> semestre 1966.....	444	141
<b>Total .....</b>	<b>4.595</b>	<b>1.409</b>

\*  
\* \*

Depuis 1962, 35 à 40 % des logements attribués par l'administration des P. T. T. sont fournis par « Toit et Joie », qui poursuit par ailleurs son activité tout en assurant la gestion de son patrimoine.

Actuellement trois chantiers portant sur 382 logements et le gros œuvre d'un bureau de poste sont en cours.

Trois nouvelles opérations, représentant 210 logements, seront entreprises avant la fin de l'année.

Au surplus, malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, trois nouvelles constructions permettant de loger 425 familles pourront être entreprises en 1967.

Enfin il convient de préciser que « Toit et Joie », eu égard aux constructions réalisées ou en cours d'exécution le 1<sup>er</sup> janvier 1966 occupait dans la Seine le sixième rang sur les 42 coopératives fonctionnant dans le département et le vingt-cinquième rang sur le plan national comportant 243 organismes analogues.

## AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

### *Article additionnel.*

**Amendement :** Après l'article 63, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances.